

Stratégie
**L'AFD partenaire
des Organisations
de la Société Civile
2018-2023**

TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSUMÉ ET PÉRIMÈTRE DE LA STRATÉGIE	4
• 1.1 L'AFD partenaire des organisations de la société civile	5
• 1.2 Les organisations de la société civile – périmètre de la Stratégie	6
2. CONTEXTE ET ENJEUX	7
• 2.1 La société civile au cœur des enjeux du développement durable	8
• 2.2 Un cadre politique et institutionnel français porteur	11
• 2.3 Benchmark – Pratiques des autres bailleurs bilatéraux	13
3. BILAN DU PARTENARIAT AFD-OSC 2013-2016	14
• 3.1 Un approfondissement du dialogue stratégique et opérationnel	15
• 3.2 Une production de connaissances en plein essor	15
• 3.3 Des collaborations financières qui augmentent et se diversifient	16
• 3.4 Le dispositif Initiative OSC	16
4. LA STRATÉGIE D'INTERVENTION 2018-2023	18
• 4.1 Objectif stratégique A - Les OSC contribuent aux dynamiques de transformation économique, écologique et sociale, en priorité au bénéfice des populations les plus vulnérables	19
• 4.2 Objectif stratégique B - Les OSC renforcent leur pouvoir d'influence et contribuent activement à la mobilisation citoyenne, notamment au niveau des territoires français	23
• 4.3 Objectif stratégique C - Les collaborations entre l'AFD et les OSC se diversifient et enrichissent leurs pratiques respectives du développement	25
5. MISE EN ŒUVRE ET REDEVABILITÉ DE LA STRATÉGIE	27
• 5.1 Mobilisation de la diversité des instruments financiers	28
• 5.2 Augmentation et amélioration du dispositif I-OSC	29
• 5.3 Développer les synergies en interne	32
• 5.4 Favoriser les partenariats en externe	33
• 5.5 Suivi et redevabilité	34
6. ANNEXES	35
• Annexe 1 - Principales conclusions du CICID – MEAE le 8 février 2018	36
• Annexe 2 - Récapitulatif des différentes sources de financement à destination des OSC	39
• Annexe 3 - Prise en compte des sujets prioritaires (climat, genre, jeunesse) dans les projets financés par DPA/OSC	40
• Annexe 4 - Les PCPA – Les Programmes concertés pluri-acteurs	44
Liste des sigles	46

1.

RÉSUMÉ ET PÉRIMÈTRE DE LA STRATÉGIE

La présente Stratégie répond aux priorités du gouvernement français visant à renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile (OSC) et à accroître la part d'aide publique au développement (APD) transitant par elles, dans le respect d'une trajectoire croissante de l'APD (0,55 % d'ici 2022), conformément aux engagements du Président de la République.

Elle est le résultat d'un dialogue permanent initié avec les OSC et les autres parties prenantes par l'AFD, et s'inscrit aussi dans le cadre du Conseil National pour le Développement et de la Solidarité Internationale (CNDSI) présidé par le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Elle prend en compte les différents documents cadres de référence rédigés par le MEAE (cf. annexe 1). **Climat, Genre, Fragilité(s), Education-Jeunesse, Sahel, Migration constituent les marqueurs essentiels de l'APD de la France.**

1.1 L'AFD partenaire des organisations de la société civile

La mondialisation continue à s'accompagner de chocs multiples liés aux conséquences du changement climatique, aux phénomènes migratoires d'ampleur, aux conflits et aux crises économiques et sociales, etc. Engendrant de fortes inégalités, elle est difficilement régulée par la communauté des Etats et par un système des Nations unies affaibli, et rend fondamentale l'affirmation des **sociétés civiles, figures pivot de l'aide au développement.**

Depuis les années 1990, dans un village monde de plus en plus interconnecté, les ONG, comme les mouvements citoyens militants qui se sont développés, ont fortement contribué à la réduction de la pauvreté. Du territoire local à l'action globale, une diversité d'OSC a vu le jour, a su se renforcer, allant jusqu'à se fédérer en superstructures globales capables de convaincre et d'influencer la gouvernance de notre monde tourmenté, obligeant progressivement un écosystème d'acteurs parfois opposés dans leurs intentions - des citoyens aux Etats en passant par les collectivités territoriales, les entreprises et plus globalement le secteur privé - à se mobiliser, interagir et collaborer dans la perspective d'un développement plus harmonieux. En outre, **avec l'universalisation des outils numériques, de nouvelles formes de mobilisation citoyenne voient le jour et se développent** de manière durable et exponentielle.

Le partenariat entre l'AFD et les OSC et son financement se posent en des termes nouveaux. Ils visent bien à soutenir un écosystème complexe d'OSC du Nord et du Sud qui évolue sans cesse. On voit ainsi la notion de partenariat se redéfinir, favorisant l'émergence des OSC nationales et locales, structurant de nouvelles collaborations élargies entre acteurs du développement d'ici et d'ailleurs.

Durant les 4 dernières années, l'AFD a mis en place les bases d'une relation partenariale solide avec les OSC, tant au niveau du dialogue que des collaborations opérationnelles, financières et intellectuelles. Dans le respect de la politique mise en œuvre par le gouvernement français et en accord avec les documents cadre d'orientation du MEAE, le partenariat qui s'est renforcé a favorisé une acculturation réciproque entre les OSC et l'AFD, permettant de mieux appréhender leurs perspectives et leurs valeurs ajoutées respectives.

La collaboration financière directe entre l'AFD et les OSC a ainsi représenté un montant de plus de 444 M€ de subventions sur la période 2012-2016 (hors projets financés par l'AFD au bénéfice des Etats étrangers), dont 65 % ont été financés sur subventions du gouvernement français par le dispositif Initiative

OSC¹, exclusivement destiné aux OSC françaises tout en permettant de soutenir plus de 2500 OSC locales partenaires. Le dispositif Initiative OSC a vu ses ressources augmenter de 71 %, passant de 45 M€ en 2012 à 77 M€ en 2017.

L'effort budgétaire réalisé mérite d'être souligné. Il va se poursuivre. La trajectoire financière a été clairement définie par le gouvernement français. Il s'agit d'accroître progressivement l'APD de la France jusqu'à atteindre 0,7 % de sa richesse d'ici 2030 (0,55 % d'ici 2022) et de combler le retard de la France en termes de part d'APD transitant par les OSC (4,48 % à ce jour selon le MEAE, à comparer aux 11,6 % de moyenne au niveau des pays du CAD de l'OCDE).

Fort de son bilan positif de mise en œuvre du Cadre d'intervention transversal (CIT) 2013-2016, et du climat de respect et d'écoute qui a caractérisé sa relation avec les OSC, **l'AFD souhaite développer encore son partenariat avec elles en vue de renforcer l'apport des sociétés civiles à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD)** et à la construction d'un monde équitable et respectueux des droits et de l'environnement. Cette nouvelle Stratégie vise donc à amplifier les effets durables des contributions des OSC aux dynamiques de transformation économique, écologique et sociale, au bénéfice des populations vulnérables.

En leur permettant d'**améliorer la conception et le suivi-évaluation de leurs interventions**, il s'agit de mieux articuler leurs actions, voire d'envisager une co-construction, entre elles, avec les interventions financées par l'AFD - et soutenues par le MEAE - et celles des autres acteurs du développement.

“

Cette nouvelle Stratégie vise à amplifier les effets durables des contributions des OSC aux dynamiques de transformation économique, écologique et sociale, au bénéfice des populations vulnérables.

¹ Les 35 % restant sont répartis entre les financements en contexte de crise pour 18,8 %, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial pour 10,6 % et la FISONG pour 5,6 %.

Les stratégies de renforcement des sociétés civiles locales au sein de **dynamiques fondées sur une réciprocité renforcée** seront encouragées, tout comme leur participation directe dans les interventions financées par l'AFD. Enfin, il s'agira en particulier d'être plus ambitieux dans le **soutien aux interventions ayant des co-bénéfices climat** et de mieux prendre en compte les **sujets prioritaires des fragilités (crises et post-crisis), du genre, de l'éducation et la jeunesse mais aussi des migrations**, tout particulièrement en **Afrique** et dans les **pays les plus fragiles**.

La Stratégie cherche ensuite à renforcer le pouvoir d'influence international et national des OSC françaises, et leur contribution active à la mobilisation citoyenne, également dans les territoires français. Dans un contexte global qui suscite de nombreuses préoccupations pour les OSC en matière de réduction des libertés, l'AFD souhaite **accompagner les OSC françaises et leurs partenaires du Sud dans leur développement**, afin qu'elles s'adaptent aux mutations en cours et qu'elles soient plus visibles et influentes aux niveaux national et international. Il s'agit d'**accompagner leur professionnalisation** et donc aussi de soutenir le passage à l'échelle entre micro initiatives, projets de moyenne taille et projets à plus fort impact. Il s'agit aussi de **soutenir les actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI)**² appuyées aux niveaux national et territorial, au plus près des citoyens. Les **démarches de coopération de territoire à territoire** doivent être mieux encouragées, en lien avec la stratégie de l'AFD d'appui à l'action extérieure des collectivités territoriales, et dans le contexte de rapprochement entre l'AFD et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Enfin, la Stratégie cherche à diversifier les collaborations entre l'AFD et les OSC et enrichir leurs pratiques respectives du développement. Afin de faire mieux et plus, l'AFD se doit d'être encore plus partenariale et innovante, en **renforçant ses cadres de dialogue avec les OSC et en soutenant la recherche et l'innovation** qu'elles portent pour favoriser le développement et le partage de bonnes pratiques. L'AFD doit améliorer en particulier le dialogue entre les acteurs de la société civile et la direction des opérations au niveau des départements géographiques et de ses agences, et sur les nouveaux secteurs de compétences de l'AFD (gouvernance en particulier) mais pas uniquement (feuille de route RSO, Innovation, Recherche et Savoirs, intégration au Groupe AFD d'Expertise France...). Le renforcement des synergies en interne à l'AFD constitue un axe fort de cette Stratégie, tout comme la recherche d'effets leviers avec d'autres bailleurs de fonds multi ou bilatéraux pour renforcer l'action internationale des OSC françaises et locales.

La mise en œuvre de cette Stratégie s'appuiera sur la division en charge du partenariat avec les OSC, pôle de référence de cette relation partenariale renouvelée. Les réflexions engagées avec les OSC et le MEAE, au cours de l'élaboration de cette Stratégie et dans le respect des engagements du gouvernement français, seront poursuivies en vue d'adapter si besoin les instruments et leurs modalités aux nouvelles ambitions de ce partenariat stratégique pour la mise en œuvre des objectifs de la France en matière d'APD et d'appui aux OSC. Il s'agit à la fois de soutenir une logique partenariale élargie faisant la place à la co-construction de projets, la co-production d'outils, la co-production des savoirs, l'innovation croisée, et une logique de soutien financier aux OSC répondant à leurs initiatives ou à des appels à projets lancés par l'AFD.

1.2 Les organisations de la société civile – périmètre de la Stratégie

Les OSC engagées dans le développement couvrent un large spectre d'organisations hétérogènes et très diverses par leur statut, leur mode de gouvernance, leurs missions, leur taille, ou encore leur modèle économique. Les définitions des OSC retenues par les acteurs institutionnels sont également variées et reflètent la façon dont ces derniers ont organisé les cadres de dialogue et de collaboration avec leurs parties prenantes.

Le MEAE a retenu une définition dans son Document d'Orientation Politique de février 2017, que l'AFD reprend, pour une plus grande cohérence. Sur le plan du dialogue, le périmètre de la Stratégie de l'AFD couvrira les OSC suivantes engagées dans des actions de développement : **les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les fondations, les associations professionnelles, les syndicats, ainsi que les acteurs de l'économie sociale et solidaire.** Cette définition n'inclut pas les organisations patronales ni les entreprises du secteur privé lucratif, avec lesquelles l'AFD développe un dialogue dans d'autres cadres stratégiques.

S'agissant spécifiquement de l'éligibilité au dispositif de financement des initiatives des OSC françaises (I-OSC), l'AFD propose de retenir les mêmes critères que ceux qui prévalent aujourd'hui, à savoir les **OSC françaises constituées sous les statuts suivants : (a) association Loi 1901, ou association à but non lucratif régie par le Droit d'Alsace Moselle, (b) syndicat de droit français (loi du 21 juin 1865) engagé dans des actions de développement ; et (c) fondation française reconnue d'utilité publique mettant en œuvre des actions de solidarité internationale.**

La possibilité d'ouvrir les financements aux autres acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pourra être discutée lors de la mise en œuvre de la présente Stratégie, mais en tenant compte des nouveaux outils de financement que l'AFD met à disposition de ces acteurs dans le cadre de sa stratégie visant à promouvoir l'entrepreneuriat social.

²Elles sont appelées également, par de nombreuses ONG, Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

2.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les OSC assument un rôle incontournable dans la mise en œuvre d'actions de développement solidaires et respectueuses des droits et de l'environnement. Alors que l'agenda international fixe désormais de nouvelles ambitions à l'horizon 2030, la présente analyse résume les **principaux défis** auxquels les OSC sont confrontées dans l'exercice de leur mission. Elle décrit le **contexte institutionnel et politique** dans lequel l'action des OSC, en particulier françaises, s'inscrit, ainsi que les **grandes priorités de la politique française de développement** qui guideront la stratégie de l'AFD dans les années à venir, tout particulièrement vis-à-vis des acteurs de la société civile.

2.1 La société civile au cœur des enjeux du développement durable

En 2015, l'adoption des ODD par les Nations Unies et la signature de l'Accord de Paris sur le Climat ont défini un agenda du développement très ambitieux pour la communauté internationale : il appelle les pays et tous les acteurs du développement à œuvrer ensemble pour construire un monde plus durable, plus prospère, plus égalitaire et plus respectueux des droits. En 2016, le **Sommet humanitaire mondial** a en outre rappelé l'urgence, face à la multiplication des crises et leur caractère le plus souvent chronique, de prévenir leur émergence et leur propagation, en agissant sur les multiples facteurs de vulnérabilité dans les régions où elles se déploient. **L'ampleur des défis interpelle** tous les acteurs du développement - gouvernements, collectivités locales, OSC ou encore entreprises - dans leurs modes de faire respectifs, ou leurs capacités à innover et à travailler en partenariat étroit. C'est notamment le cas en matière de climat, où, à l'échelle des territoires d'intervention des OSC, des partenariats étroits de recherche-action devront par exemple aider à l'élaboration d'outils d'aide à la décision pour la mise en œuvre des plans d'action des politiques climatiques locales.

La diversité des OSC et des expertises mobilisées les place naturellement au cœur des enjeux du développement et de la lutte contre la pauvreté, qu'il s'agisse de répondre aux besoins humanitaires, aux défis du développement, ou encore de défendre les droits de l'homme et de lancer des campagnes de plaidoyer mondialisées. Leurs missions spécifiques, leur longue expérience et leur savoir-faire indéniable, tout comme leur ancrage au plus près des populations, leur confèrent des **valeurs ajoutées spécifiques** dans la mise en œuvre de l'ambitieux agenda international du développement. Sans oublier le développement de la philanthropie privée qui vient renforcer les capacités des acteurs et modifie aussi les façons d'agir (cf. rôle de la fondation Gates dans le domaine de la santé mondiale).

Les OSC engagées dans la lutte contre la pauvreté et la protection de la planète

Impliquées depuis des décennies sur l'ensemble des problématiques ciblées par les ODD, les OSC ont acquis des savoir-faire qui font d'elles des acteurs importants du changement pour l'atteinte des ODD. Porteuses de missions au service d'une justice sociale et économique, elles ont montré leurs capacités à inventer des modèles de développement au service de populations désavantagées ou discriminées, à tisser des partenariats solides avec les sociétés civiles locales et à faciliter leur mise en réseau. Certaines d'entre elles, en particulier les OSC françaises, ont investi très tôt le champ de la gouvernance politique et sectorielle (agriculture, éducation, santé...), en aidant les sociétés

“

Impliquées depuis des décennies sur l'ensemble des problématiques ciblées par les ODD, les OSC ont acquis des savoir-faire qui font d'elles des acteurs importants du changement pour l'atteinte des ODD.

civiles locales à se structurer et à dialoguer avec les Etats et les autorités locales afin d'influencer leurs politiques publiques.

Comme tout acteur de développement, les OSC doivent adapter leurs stratégies pour faire face aux transformations rapides du monde, en particulier: le changement climatique et ses impacts sur les populations pauvres, l'accroissement des inégalités dans les pays du Nord comme du Sud, le développement de zones de grande fragilité et/ou d'instabilité en Afrique, au Moyen-Orient ou encore en Asie, l'urbanisation galopante, l'accroissement et la diversification des formes de mobilité avec leurs conséquences pour les pays d'origine, de transit ou encore d'accueil des migrants, etc. Elles sont désormais interpellées dans leurs façons d'agir et leurs modes d'action par la montée en puissance des acteurs et organisations des sociétés civiles du Sud, l'émergence de mouvements citoyens mondialisés, surfant sur la révolution numérique en cours.

La mutation en cours est complexe. Il s'agit de sortir des approches cloisonnées, d'agir à la fois sur l'humanitaire et le développement, mais aussi la défense des droits et de l'environnement, l'adaptation au changement climatique, en favorisant la résilience des communautés et la réduction des inégalités dans toutes leurs dimensions. Il s'agit de permettre à la jeunesse de se réaliser et d'être moteur de son propre avenir. L'ampleur des enjeux oblige les OSC à inscrire dans la durée leurs stratégies de renforcement des partenaires locaux et à s'autonomiser, trouver des financements adéquats³, développer des partenariats croisés avec d'autres acteurs (société civile, gouvernements, bailleurs, secteur privé), pour favoriser le passage à l'échelle des innovations ou des bonnes pratiques dont elles sont souvent porteuses. En d'autres termes, il s'agit d'adapter leurs modalités d'intervention pour être encore plus agiles et plus innovantes.

³ Alors que les bailleurs de fonds ont tendance à privilégier « l'approche projet », d'une durée plus courte, ainsi que les résultats concrets et immédiatement mesurables.

La force du plaidoyer pour changer le monde

La globalisation des enjeux de la planète, que traduit l'universalité des ODD, a conduit les OSC à développer de grandes coalitions et plateformes afin de peser sur les décisions au plan régional puis international, et à interpeller les acteurs publics et privés sur le respect de leurs engagements, ou leur absence d'engagement. Les OSC françaises et internationales ont notamment montré leur capacité d'influence et de plaidoyer lors des grands rendez-vous internationaux en 2015, 2016 et 2017⁴. Le défi à venir sera d'amplifier cette capacité en développant de larges plateformes et réseaux d'acteurs coalisés, entre Nord et Sud, de les doter des moyens de suivre la mise en œuvre des engagements des Etats ou du secteur privé, et d'interpeller ceux-ci de façon efficace. Elles devront le faire dans un contexte international de plus en plus sécuritaire et réducteur des libertés fondamentales, caractérisé par une répression forte contre les associations et la société civile, que ce soit de la part de certains Etats comme de certains acteurs économiques.

Réduction des libertés et restriction du droit d'association, les OSC sous pression

Alors que les ODD mettent l'accent sur la gouvernance et l'Etat de droit, et donc sur la participation des sociétés civiles à la définition et mise en œuvre des politiques publiques, on assiste depuis plus d'une décennie à un rétrécissement important de l'espace laissé à la société civile dans de nombreux pays.

Cette situation a fait l'objet d'un rapport spécial devant la Commission des Nations Unies pour les droits humains en 2013⁵. Le rapport souligne les nombreuses **restrictions imposées aux OSC**, notamment dans l'accès aux financements, qui sont souvent conçus dans le seul but de contrôler leur influence et réduire au silence les voix critiques et dissidentes. Le nombre de pays adoptant des législations restrictives ne cesse d'augmenter, de même que le nombre des intimidations et attaques, parfois meurtrières, commises contre les défenseurs des droits de l'homme ou environnementaux.

La Banque Mondiale fait le même constat dans son Rapport sur le développement dans le monde de 2017 « La gouvernance et la loi », soulignant **l'atrophie progressive de l'espace civique depuis quelques années**, après une phase d'expansion : de nombreux gouvernements réorganisent l'environnement institutionnel de la participation citoyenne, instaurent des obstacles juridiques destinés à restreindre le fonctionnement des médias et des OSC, et réduisent les marges d'autonomie de ces acteurs par rapport à l'Etat. Cette situation pose des **défis importants aux militants de la société civile** qui interviennent sur les questions de la défense des droits humains, de l'environnement ou de la démocratie, et plus généralement à toutes les OSC nationales et étrangères qui voient leurs champs d'intervention se restreindre.

Des crises multiples, complexes et durables auxquelles il faut s'adapter

Les crises contemporaines évoluent. Leurs durées se prolongent, leurs effets se propagent, leurs intensités varient.

Leurs déterminants sont souvent multiples et interconnectés (sociaux, économiques, climatiques, institutionnels), ce qui tend à complexifier leur lecture et appelle des modes de réponses renouvelés et articulés entre les différents acteurs de l'aide concernés (diplomatie, défense, développement, humanitaire). Présente sur le terrain, la société civile locale et internationale est fortement exposée et interpellée pour faire face à des crises complexes, durables et interdépendantes. Face aux violations fréquentes du droit humanitaire international et des droits de l'homme, et aux difficultés croissantes d'accéder aux zones où les populations ont besoin d'aide d'urgence, les OSC doivent concevoir de nouvelles stratégies pour préserver leur capacité d'intervention et leur sécurité.

Par-delà ces défis, la société civile joue un rôle essentiel pour mieux prévenir, accompagner la sortie des crises et renforcer la résilience des communautés, en lien avec l'ensemble des autres acteurs de l'aide.

La place des populations et des acteurs locaux dans la gestion des crises constitue un enjeu central et prioritaire. La responsabilité de l'émergence des crises est collective, et la réponse aux crises doit chercher à l'être également. Elle doit encourager les acteurs à intégrer davantage la prévention, l'articulation entre urgence et développement et la flexibilité des interventions. Dans le respect du mandat de chacun, elle invite à dépasser les logiques d'intervention en silo, notamment entre acteurs de développement et acteurs humanitaires, pour permettre, *in fine*, une plus grande articulation entre tous les acteurs dans le respect de leur diversité. Il s'agit en particulier de faire une place centrale aux besoins des populations les plus vulnérables (accès aux services de base, soins psychosociaux, protection des enfants...), tout en initiant des dynamiques de sortie de crise et de résilience qui renforcent les Etats.

La migration, un défi central pour le développement

On dénombre aujourd'hui 232 millions de migrants internationaux, dont une part de déplacés forcés en forte augmentation (65 millions). Les migrations Sud-Sud restent majoritaires et comptent pour 70 % des migrations mondiales. Dans les prochaines années, le dérèglement climatique deviendra un facteur majeur de migration en lien avec les autres causes de mobilité actuelles (démographie, pauvreté, chômage, gouvernance, violation des droits, crises, conflits, etc.).

“

La société civile joue un rôle essentiel pour mieux prévenir, accompagner la sortie des crises et renforcer la résilience des communautés, en lien avec l'ensemble des autres acteurs de l'aide.

⁴Conférence sur le financement du développement, Adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD), Accord de Paris sur le climat (COP21), puis COP22 et 23, Conférence Habitat III, Sommet Humanitaire Mondial, One Planet Summit, etc.

⁵Commission des Nations Unies pour les Droits de l'Homme : « Rapport du rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et d'association », Maina Kiai, 24 avril 2013.

Les flux migratoires observés ces dernières années en Europe, et entre pays du Sud, interrogent les termes du partenariat entre les pays et les territoires. Ils bousculent les sociétés civiles et provoquent des phénomènes de repli mais aussi d'engagement citoyen. Entraînant de terribles conséquences humaines, ils nécessitent de répondre à l'urgence tout en agissant dans le temps long, là-bas et ici, dans le respect des droits humains. Fortement médiatisés, ils véhiculent préjugés et idées reçues qui appellent le développement d'une communication sur les apports positifs des migrations, le déploiement – en particulier en faveur des plus jeunes – d'actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, et la recherche d'un développement plus équitable.

La prise en compte des mobilités fait désormais partie intégrante des politiques de développement. Elle occupe une place croissante dans l'action de la société civile et des collectivités territoriales françaises à l'international et en France. Les migrations représentent pour les territoires ici et là-bas un enjeu de dialogue et de coopération. Les diasporas multiples et anciennes, dont le poids économique, politique et culturel est souvent élevé, construisent de longue date un double-espace entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Ainsi, la société civile, de par sa capacité à agir pour améliorer les conditions de vie dans les territoires d'origine des migrants, pour défendre leurs droits et pour valoriser les apports de la migration dans les pays d'origine, de transit et d'arrivée, joue-t-elle dans le contexte national et international actuel, un rôle essentiel aux côtés des autres acteurs du développement⁶.

Les OSC, incontournables acteurs de l'éducation au développement et de la mobilisation citoyenne

Alors que l'adoption des ODD et les engagements de l'accord de Paris sur le climat marquent un tournant majeur de l'agenda international, dans un contexte national et européen touché par la montée de l'individualisme, du repli sur soi, du rejet des étrangers et des migrants, la sensibilisation et la mobilisation des citoyens pour la solidarité internationale revêtent une importance cruciale.

En Europe, la mobilisation des Etats et de la société civile diffère d'un pays à l'autre. Quelques pays élaborent des stratégies nationales d'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI), intégrant l'ensemble des acteurs et du cycle d'apprentissage et de formation de la citoyenneté (écoles, associations, OSC, collectivités, administrations, secteur privé, etc.). Au niveau de l'Union européenne, des initiatives émergent pour la formalisation et le financement d'initiatives communes (appel à projet DEAR), ainsi que sous l'impulsion du réseau GENE⁷ (Conférence de Paris en novembre 2016, Global Education Innovation Award en 2017, etc.). En France, **le CICID de novembre 2016 a décidé d'élaborer une feuille de route interministérielle pour mieux coordonner les initiatives d'EAD** et donner aux citoyens les clés pour comprendre les enjeux du développement durable.

Les OSC de développement et de plaidoyer et les acteurs de l'éducation populaire occupent une place centrale dans la diffusion, l'innovation et le déploiement de l'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI) en France. Elles sont présentes dans les territoires, au plus près des citoyens. Leur apport, notamment en direction du public jeune, est indispensable et complémentaire de celui des autres acteurs éducatifs, notamment les ministères et établissements de l'Education nationale, de l'Ecologie, de l'Agriculture, de la Jeunesse, de la Culture et les collectivités territoriales. Elles ont acquis un savoir-faire précieux dans la mobilisation de la jeunesse et la capacité à la rendre pleinement engagée dans l'atteinte des ODD qu'il convient de permettre de mieux partager⁸.

Un repositionnement nécessaire ?

L'évolution de l'architecture internationale de l'aide tend vers une complexification qui risque de fragiliser nombre d'OSC, au Nord comme au Sud, qui ont besoin de financements publics. Si l'accès à ces financements a toujours été problématique pour les OSC⁹, la tendance de certains bailleurs de fonds à privilégier les projets d'envergure¹⁰ rend plus difficile l'accès aux financements pour les petites et moyennes OSC, qui constituent pourtant la majorité des acteurs du développement. La montée en puissance des fondations privées et des fonds verticaux offre certes de nouvelles opportunités de financement mais elle complexifie un paysage déjà difficile à appréhender pour les OSC.

L'écosystème des OSC est également en pleine évolution, obligeant les acteurs à se transformer pour mieux se positionner dans un univers qui reste très concurrentiel dans l'accès aux ressources. On constate plusieurs tendances en cours, notamment : le développement de fédérations ou de grandes familles internationales d'ONG, présentes au Nord comme au Sud sur des enjeux communs, ce qui démultiplie leurs capacités d'intervention et de plaidoyer et les place dans une position privilégiée d'influence ; d'autre part, la montée en puissance des OSC locales, qui réclament un accès direct aux financements des bailleurs du développement et des relations de plus grande réciprocité avec leurs partenaires OSC du Nord (on parle ici du processus de « localisation » de l'aide).

Les plateformes nationales d'OSC et les grandes OSC internationales étudient les évolutions du secteur et s'interrogent sur leur positionnement et leur développement. La question n'est pas aisée car le secteur a besoin de concilier des capacités d'intervention et d'influence avec des capacités d'innovation, d'agilité et de proximité avec le terrain (cf. Etude « Argent et associations de solidarité internationale » 2012-2016, pilotée par Coordination Sud, le MEAE et l'AFD). Les plateformes nationales jouent un rôle important d'appui aux OSC françaises souhaitant évoluer dans leur positionnement et leurs pratiques.

⁶ Voir le plan d'action « Migrations internationales et développement » 2018-2022 adopté au dernier CICID, février 2017.

⁷ Global Education Network Europe, qui rassemble les représentants des administrations et ministères européens en charge de l'éducation au développement.

⁸ Une attention particulière sera portée par l'AFD aux initiatives des OSC en matière de sport et développement.

⁹ Imposition de règles et procédures propres à chaque bailleur qui alourdit les exigences de reporting et d'audit dans le cas de projets cofinancés par plusieurs bailleurs.

¹⁰ C'est le cas notamment de l'Union européenne, qui est un des principaux financeurs des OSC.

2.2 Un cadre politique et institutionnel français porteur

L'AFD, acteur pivot du financement des OSC françaises et de leurs partenaires

Depuis 2009, l'Agence Française de Développement est en charge de l'essentiel de la collaboration stratégique et opérationnelle avec les OSC. Le transfert du dispositif de financement des initiatives des OSC françaises du Ministère des Affaires étrangères (MAEDI) à l'AFD a marqué un tournant dans les relations de l'Agence avec les OSC. Ces relations, anciennes, s'étaient essentiellement développées autour des projets que l'AFD finance dans les Etats étrangers, via des appels d'offres internationaux¹¹. D'abord centrées sur les projets agricoles et urbains dans les années 1990, elles se sont élargies à d'autres secteurs dans les années 2000 (éducation, santé et environnement), suite au transfert de compétences du MAEDI à l'AFD. L'AFD a aussi étendu ainsi le volume et le champ de ses collaborations avec les OSC sur les projets qu'elle finance : prestation de services pour des études et évaluations, contrats d'opérateurs ou de maîtres d'œuvre, délégation de compétences, etc., ces contrats étant établis le plus souvent entre l'OSC et les maîtrises d'ouvrages nationales.

La création de la FISONG (Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG) en 2007 a marqué une nouvelle étape. Premier outil de financement mis en place pour les OSC (françaises et étrangères) à l'initiative de l'AFD, elle fonctionne comme un appel à idées pour permettre l'émergence de pratiques innovantes, techniques autant que méthodologiques ou sociales.

Avec le transfert en 2009 du dispositif de financement des initiatives des OSC françaises, l'AFD adapte alors ses statuts et procédures pour recevoir ce nouveau mandat et gérer le dispositif selon les principes qui prévalaient à sa création : accès aux OSC françaises, respect du droit d'initiative des OSC, de leur indépendance et de leur diversité. Elle crée la Division du partenariat avec les ONG au sein de la Direction de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication (SPC).

“

L'évolution de l'architecture internationale de l'aide tend vers une complexification qui risque de fragiliser nombre d'OSC, au Nord comme au Sud, qui ont besoin de financements publics.

L'année 2012 marque un autre tournant dans la relation partenariale de l'AFD avec les OSC, avec d'une part l'augmentation des financements du dispositif Initiatives OSC¹² sur cette période, suite à la décision présidentielle de doubler l'APD transitant par les OSC le temps du quinquennat (2012-2017), et d'autre part l'adoption par le CA de l'AFD du premier cadre d'intervention transversal avec les OSC (CIT OSC 2013-2016). Ce nouvel élan, conforté par une volonté politique forte de l'AFD de s'ouvrir aux OSC, a permis à l'AFD de développer une véritable culture partenariale, comme en témoigne le bilan de la Stratégie 2013-2016 (détaillé au chapitre 3). Les OSC françaises ont tendance à rappeler qu'elles se demandaient, au moment du transfert des financements à l'AFD, si cette dernière allait réussir à être « OSC compatible ». Neuf années après ce transfert, le résultat est globalement satisfaisant.

Un cadre favorable de dialogue politique et institutionnel avec la société civile

La société civile française étant riche¹³ et diverse, présente à la fois sur les champs de l'humanitaire, du développement, des droits humains et du plaidoyer, le gouvernement français souhaite associer les OSC françaises à sa politique de développement. L'année 2012 marque un tournant important dans la relation partenariale, avec la mise en œuvre de plusieurs décisions sur lesquelles les OSC françaises s'étaient fortement mobilisées :

- la création du Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale (CNDSI)¹⁴, fin 2013, au sein duquel les OSC sont très représentées et actives, et l'adoption de la première loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOPSI) en 2014 (une nouvelle loi sera mise en chantier par le gouvernement en 2018) ;
- la décision du Président de la République François Hollande de doubler l'aide publique au développement transitant par les OSC françaises le temps du quinquennat (2012-2017).

Le dialogue stratégique entre OSC françaises et pouvoirs publics (AFD comprise) a pu s'intensifier dans ce cadre à partir de 2014 et la préparation des grands rendez-vous de l'agenda international de l'aide en 2015 et 2016, sur lesquels les OSC françaises et internationales se sont fortement mobilisées. Il continue de se développer sur des enjeux internationaux et nationaux de l'aide, notamment le financement de l'APD française¹⁵ et les montants de l'aide en subventions, y compris celle qui transite par les OSC. Le rôle des organisations non

¹¹ Depuis 2002, en conformité avec les recommandations du CAD de l'OCDE, la totalité des concours d'aide-projet de l'AFD est déliée dans la totalité des pays partenaires de l'AFD.

¹² Les crédits ont ainsi augmenté de 71 % sur la période, passant de 45 M€ en 2012 à 77 M€ en 2017.

¹³ La base de données consolidée par l'association RITIMO recense 700 OSC de solidarité internationale, alors que le nombre total d'OSC, incluant les petites associations de bénévoles, est estimé entre 2000 et 3000.

¹⁴ Le CNDSI est l'instance de dialogue et de concertation avec les acteurs du développement et de la solidarité internationale sur les orientations de la politique de développement. Il est composé de 8 collèges représentant les acteurs suivants : ONG, syndicats, employeurs, entreprises, parlementaires, collectivités territoriales, universités et centres de recherches, et des personnalités étrangères de haut-niveau. Il se réunit trois fois par an depuis 2015.

¹⁵ L'APD française a augmenté de 7 % en 2015 après 4 années de baisse consécutives, grâce aux efforts de plaidoyer auprès des parlementaires et du gouvernement réalisés par les acteurs publics y compris l'AFD et les OSC françaises.

gouvernementales et de l'ensemble de la société civile dans la définition et la mise en œuvre de la politique française de développement a été réaffirmé par le CICID de novembre 2016. Ce dernier soulignait la nécessité de renforcer ce rôle, en poursuivant notamment l'augmentation des moyens financiers aux OSC, bien que sans le chiffrer.

A la suite de l'évaluation stratégique¹⁶ conduite en 2016, le MEAE a élaboré à la demande du CICID le premier Document d'orientation politique sur le partenariat entre le MEAE et les OSC. Ce document, adopté en février 2017, formalise la reconnaissance du rôle incontournable des OSC dans l'aide française au développement. Il souligne la nécessité de consolider la relation avec la société civile qui constitue un levier essentiel de la diplomatie de la France. L'Etat s'engage à poursuivre les efforts d'augmentation de l'APD transitant par les OSC françaises, en vue de se rapprocher progressivement de la moyenne des pays de l'OCDE (11,6 %). Il appelle à un nécessaire décloisonnement des acteurs et des enjeux de développement au service d'une coopération plus efficace et d'une diplomatie plus globale. Certaines des grandes orientations politiques qu'il fixe interpellent directement le partenariat de l'AFD avec la société civile, notamment :

- la **poursuite de la croissance des financements transitant par les OSC**, en cherchant à améliorer à moyen terme la cohérence entre ces financements et les priorités définies par le MEAE et l'AFD, et le passage à l'échelle de certains projets ;
- l'ouverture de réflexions sur le **soutien à des projets de moyenne envergure**, non financés par les dispositifs actuels, et **l'ouverture de financements AFD aux OSC du Sud**, au-delà de l'outil FISONG et du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) ;
- le soutien au renforcement de capacités des OSC en France et dans les pays partenaires, avec un accent plus fort mis sur **l'autonomisation des acteurs du Sud** et sur la réciprocité des partenariats entre OSC ;
- le **renforcement du dialogue et de la valorisation des expertises des OSC** ;
- l'encouragement à poursuivre des efforts de **mobilisation citoyenne et d'éducation au développement et à la solidarité internationale** ;
- le développement de la **coopération entre territoires** du Nord et du Sud.

Les priorités de l'aide bilatérale française

Les grandes orientations de la politique de développement française pour les années à venir ont été fixées par le CICID de fin 2016. Outre l'importance d'associer la société civile française (cf. supra), le CICID fixe les grandes priorités suivantes :

- La mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris sur le climat en associant de façon inclusive la société civile et les parties prenantes au développement ;



L'Etat s'engage à poursuivre les efforts d'augmentation de l'APD transitant par les OSC françaises, en vue de se rapprocher progressivement de la moyenne des pays de l'OCDE (11,6 %).

- La priorité géographique donnée à l'Afrique et la Méditerranée, et à d'autres pays dont le développement et la stabilité sont prioritaires ;
- Le renforcement de l'action de la France dans les pays en crise et en situation de fragilité, en confiant notamment à l'AFD la mise en place de la Facilité d'atténuation des vulnérabilités et de réponse aux crises dès 2017 ;
- Le renforcement de l'action de la France sur les migrations avec la mise en œuvre d'un plan d'action « Migrations internationales et développement » par l'AFD ;
- L'accompagnement des collectivités territoriales françaises et étrangères dans leurs actions de développement, et notamment dans l'Outre-Mer ;
- La sensibilisation des citoyens aux objectifs de développement durable et la valorisation de l'engagement solidaire ; l'AFD se voit confier une mission de sensibilisation aux enjeux du développement durable et de solidarité internationale, en France comme à l'étranger ;
- Le rapprochement de l'AFD et de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Le Plan d'Orientation Stratégique de l'AFD – POS 4 – pour la période 2017-2021, définit la nouvelle mission de l'AFD : servir le bien commun, redéfini en 2015 à l'échelle de la planète, et contribuer à tisser et retisser les liens des sociétés pour que les femmes et les hommes disposent des choix et des droits pour mener une vie meilleure.

L'AFD par son action entend contribuer à la construction de quatre communs mondiaux : *i) la paix et la sécurité*, en luttant contre les vulnérabilités et en apportant une réponse de long terme aux situations de crise en complément et relais de l'action humanitaire ; *ii) la prospérité économique*, en promouvant un mieux disant social et environnemental, dans les pays d'intervention comme en France ; *iii) le lien social*, par la construction d'un vivre ensemble mondial, en éradiquant la pauvreté dans toutes ses dimensions et en luttant contre les inégalités, notamment celles qui affectent les femmes et les jeunes ; et enfin *iv) la planète*, en jouant un rôle de « ré-orienteurs » de l'investissement public et privé mondial vers des investissements adaptés aux transitions bas carbone et en contribuant au renforcement de la résilience des pays les plus vulnérables au changement climatique.

¹⁶ « Evaluation de la contribution des acteurs de la société civile à l'action internationale de la France », réalisée par Ernst Young, pour le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, septembre 2016.

Pour ce faire, l'AFD s'est vue confiée par l'Etat français l'objectif ambitieux de porter à plus de 12 milliards d'euros ses engagements en faveur du développement à l'horizon 2020.

Elle encouragera de nouvelles approches de développement fondées sur la logique des « **Communs** », en plaçant les usagers et les citoyens au cœur des processus de régulation et de gestion de la ressource, au plus proche des territoires. Elle cherchera à valoriser le potentiel de **la révolution numérique** et de **l'innovation** pour le développement dans toutes ses stratégies. Elle adoptera enfin un « **réflexe partenarial** » et mobilisera autant

que possible une diversité d'acteurs. En particulier, le POS prévoit que l'AFD poursuive son partenariat avec les OSC en soutenant leurs initiatives et en développant les collaborations financières dans le cadre de ses opérations courantes, notamment dans les contextes de crises et de vulnérabilité.

Les conclusions issues du dernier CICID organisé fin février 2017 confirment et précisent les engagements du gouvernement et fixent une feuille de route claire en matière de politique de développement et de partenariat avec les OSC.

2.3 Benchmark – Pratiques des autres bailleurs bilatéraux

La contribution des OSC au développement est largement reconnue par tous les bailleurs de fonds qui y consacrent une part non négligeable de leur APD. L'OCDE estimait à 12 % la part moyenne de l'APD transitant par les OSC en 2015, la France, avec 4 % de son APD allouée aux OSC, se situant au bas du classement des pays de l'OCDE, loin derrière les Etats-Unis (24 %), le Royaume Uni (22 %), les pays nordiques (entre 20 et 22 %) et l'Allemagne (8 %).

Une analyse conduite auprès des principaux bailleurs de l'Union européenne membres du groupe *International Development Group* fournit des données intéressantes sur la structuration de leur soutien aux OSC et son évolution.

Si l'aide qui transite par les OSC est acheminée suivant des canaux très variés impliquant les niveaux décentralisés comme centralisés, la plupart des bailleurs ont un service dédié aux relations avec les OSC en charge du dialogue stratégique et de lignes de financement spécifiques. Tous ont développé une gamme d'instruments variée qui reflète la diversité des initiatives des OSC¹⁷. L'essentiel de leurs financements appuient les initiatives de leurs OSC nationales¹⁸, le plus souvent au travers de financements programmatiques renouvelables tous les 4 ou 5 ans. A cela s'ajoutent des appels à projets géographiques et/ou thématiques, en lien avec les priorités nationales de coopération, souvent ouverts aux OSC internationales. Tous ont une ligne spécifique dédiée à l'éducation au développement et à la solidarité internationale. L'appui aux petites et moyennes OSC se fait le plus souvent au travers d'OSC faitières chargées de redistribuer les financements selon leurs modalités de gestion propres. Enfin, certains bailleurs ont mis en place des appels à projets spécifiques pour promouvoir l'innovation ou le partenariat multi-acteurs, voire le développement des lignes de financements spécifiques pour des OSC étrangères.

Si les instruments mis en place se ressemblent, les préoccupations et les réflexions en cours se rapprochent également.

Les principaux bailleurs européens cherchent en effet à mieux articuler les financements des initiatives des OSC avec les priorités de leur politique de développement, tout en respectant le droit d'initiative des OSC. Beaucoup mettent l'accent sur le renforcement des OSC locales et souhaitent aller plus loin dans cette logique, en lien avec leurs OSC nationales, y compris en pilotant des mécanismes d'appui direct. Enfin, tous réfléchissent avec leurs OSC à simplifier les procédures tout en améliorant les exigences de redevabilité en termes financiers et de résultats.

“

Les principaux bailleurs européens mettent l'accent sur le renforcement des OSC locales et souhaitent aller plus loin dans cette logique, en lien avec leurs OSC nationales.

¹⁷Dans certains pays (UK par exemple), c'est le même département qui gère les fonds humanitaires et de développement.

¹⁸A l'exception de quelques bailleurs qui ont ouvert ces financements aux OSC internationales, comme les Britanniques, ou aux OSC du Sud comme les Néerlandais ou les Suédois, en consortium avec les OSC suédoises.

3.

BILAN DU PARTENARIAT AFD-OSC 2013-2016

Ce chapitre dresse le bilan de quatre années fructueuses dans la construction du partenariat entre l'AFD et les OSC, porté par trois impulsions fortes : une volonté politique commune de renforcer la **qualité du partenariat**, l'augmentation importante des **collaborations financières**, et enfin un riche **agenda international** pour l'aide au développement. Ce bilan a été partagé avec les OSC et le MEAE, et a nourri la réflexion en amont de l'élaboration de la nouvelle Stratégie. Jugé globalement très positif par toutes les parties prenantes (en particulier Coordination Sud), ses principaux traits marquants sont résumés ci-après.

3.1 Un approfondissement du dialogue stratégique et opérationnel

Le cadre de dialogue sur les politiques de développement entre l'AFD et les OSC s'est structuré et diversifié pour inclure :

→ **Un dialogue institutionnel :**

- « **de haut niveau** » porté par la Direction générale de l'AFD et le Directeur exécutif de SPC lors de rencontres régulières avec la plateforme nationale des ONG françaises Coordination Sud¹⁹, sur les enjeux de l'agenda international et français en matière d'aide au développement, ainsi qu'avec les OSC de plaider sur leurs grands thèmes d'interpellation des institutions, en France comme à l'international ;
- « **tripartite** » entre le MEAE, les OSC et l'AFD sur les documents d'orientation politique du MEAE, la préparation des grands rendez-vous internationaux ou lors de réunions stratégiques initiées par le MEAE ;
- **en lien avec la politique RSO de l'AFD** (incluant Proparco), qui définit les exigences de dialogue, de transparence et de redevabilité²⁰ vis-à-vis des parties prenantes de l'AFD, dont les OSC françaises, très mobilisées sur ces sujets ;
- **sur les modalités du partenariat de l'AFD avec les OSC françaises**, notamment sur la gestion du dispositif Initiative OSC, dans le cadre d'un dialogue avec Coordination Sud : financement, évolution des instruments et procédures, appui à la structuration des acteurs français, etc.

→ **Un dialogue sectoriel informel**, qui s'est nourri des discussions autour d'un agenda international particulièrement riche sur le plan sectoriel et des nombreuses collaborations financières entre l'AFD et les OSC. Le dialogue s'est fortement développé dans les secteurs traditionnels de collaboration entre l'AFD et les OSC comme l'agriculture, l'éducation, la formation professionnelle et l'accès à l'emploi, la santé, l'eau et l'assainissement, et plus récemment le climat et l'environnement. Il s'est en revanche développé de façon inégale au niveau des départements géographiques, au siège comme en agence dans les pays, même s'il est plus systématique dans les pays pauvres où les OSC sont très présentes. Il doit encore se développer dans les nouveaux secteurs d'intervention de l'AFD (gouvernance et droits humains, numérique, EAD-SI, etc.).

→ **Enfin, un dialogue international**, avec la participation de la Division en charge du partenariat avec les OSC au réseau informel de bailleurs de fonds IDG²¹ et au réseau européen Global Education Network Europe (GENE). La Division participe également à des événements organisés par des réseaux internationaux, comme la plateforme européenne CONCORD, le Forum international des plateformes nationales d'ONG (FIP), appuyé par l'AFD, et la plateforme des ONG américaines, InterAction.

3.2 Une production de connaissances en plein essor

La production de connaissances a constitué une des pierres angulaires du partenariat avec les OSC et a permis d'affiner la connaissance par l'AFD des interventions des OSC, de leurs valeurs ajoutées et des innovations (techniques et sociales) qu'elles développent. Elle a favorisé des analyses croisées entre acteurs sur leurs pratiques respectives de développement, contribuant ainsi à leur enrichissement mutuel. Les nombreuses études et évaluations produites au cours des dernières années ont éclairé autant les projets des OSC sur une thématique ou

un pays donné, que les OSC elles-mêmes, leur structuration en réseaux, leurs contraintes et opportunités. Certaines évaluations ont porté sur les instruments de financement du dispositif Initiative OSC afin d'améliorer leur cohérence et leur efficacité. D'autres travaux encore se développent autour de l'enjeu des « Communs » et de l'innovation sociale portée par les OSC.

Les OSC sont également à l'initiative de nombreuses études, capitalisations et expérimentations méthodologiques qu'elles

¹⁹Fondée en 1994, Coordination SUD rassemble aujourd'hui plus de 160 ONG françaises, dont plus de 120 via six collectifs, actives dans les champs de l'humanitaire et de l'urgence, du développement, de l'environnement, des droits humains, de l'éducation à la solidarité internationale, et du plaidoyer.

²⁰Elles incluent notamment : (i) la concertation des parties prenantes, y compris des OSC, sur tous les documents stratégiques élaborés par l'AFD, (ii) la publication des données d'activité de l'AFD au format de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide -IITA-, et (iii) la mise en place par l'AFD d'un dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales concernant les tiers impactés par les projets.

²¹L'International Development Group réunit les représentants d'une trentaine de bailleurs bilatéraux en charge du financement de la société civile.

partagent avec l'AFD et d'autres acteurs, lors de restitutions et séminaires. Ces échanges ont permis à l'AFD de prendre connaissance des enseignements acquis sur des thématiques ou problématiques et, plus largement, de mieux appréhender la réalité du milieu associatif français et ses évolutions.

Plus récemment, l'AFD et les OSC se sont engagées dans la co-production d'études et de séminaires sur des sujets

d'intérêt commun. Elles ont commencé à explorer la possibilité d'appuyer des travaux de recherche portés par les OSC, en lien avec d'autres acteurs. Il est à noter ici également que les OSC de la commission agriculture et alimentation de Coordination SUD ont, elles, réalisé leur propre évaluation du CIS Sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne de l'AFD, évaluation qui a été ensuite mise en débat avec l'Agence.

3.3 Des collaborations financières qui augmentent et se diversifient

La collaboration financière directe entre l'AFD et les OSC, hors projets financés par l'AFD au bénéfice des Etats étrangers, a représenté un montant significatif de 444,5 M€ de subventions sur la période 2012-2016, dont 65 % ont été financés par le dispositif Initiative OSC (cf. tableau *infra*). Suite à l'engagement présidentiel de doubler l'aide aux OSC le temps du quinquennat, le dispositif Initiative OSC a augmenté de 83 %, passant de 45 M€ en 2012 à 77 M€ en 2017.

Les subventions hors dispositif Initiative OSC ont augmenté plus vite que ce dernier, **de 32 M€ à 65 M€ sur la période (soit +103 %), représentant près de 41 % des financements directs de l'AFD aux OSC en 2016.** Cette évolution, qui n'avait pas été anticipée lors de la Stratégie 2013-2016, tient à l'engagement volontariste de l'AFD d'intervenir dans les contextes de crises ou de sortie de crises, qui s'est traduit par la mise en place en 2013 d'outils adaptés²² pour agir sur la prévention et la réponse aux crises. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années futures avec la mise en place par l'AFD de la Facilité pour l'atténuation des vulnérabilités et la réponse aux crises dès 2017.

L'AFD a ainsi diversifié sa palette d'instruments de financement afin de mieux les adapter à la nature des défis à relever et aux spécificités des OSC, des secteurs et des contextes d'intervention : appui à l'innovation, au travers de la Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) ou des financements du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) ; financement des interventions dans les contextes de fragilité, de crise et de post crise (Appel à projets crise et sortie de crise [APCC]), et soutien aux initiatives des OSC via le dispositif Initiative OSC.

A ces instruments s'ajoutent les financements des OSC via les projets financés par l'AFD au bénéfice des maîtrises d'ouvrage publiques dans les pays, les OSC intervenant alors comme opératrices, prestataires, maîtres d'œuvre délégués, etc. L'annexe 2 récapitule les différentes sources de financement, et fournit des informations détaillées sur les instruments hors dispositif Initiative OSC.

Tableau 1- Subventions directes allouées aux OSC sur la période 2012-2016, et données sur 2016 (M€)

Instruments	TOTAL 2012-2016	%	TOTAL 2016	%
FISONG	25	5,6	5	3,6
APCC	83,5	18,8	55,5	40,6
FFEM	47	10,6	4,65	3,4
Dispositif Initiative OSC	289	65	71,67	52,4
TOTAL	444,5	100	136,82	100

3.4 Le dispositif Initiative OSC

Le dispositif I-OSC a connu des évolutions quantitatives et qualitatives importantes au cours de ces dernières années.

Financée au travers de crédits alloués directement par le MEAE, l'enveloppe du dispositif a augmenté de 47 % sur la durée de la Stratégie précédente (2013-2016). Cette augmentation s'est faite en respectant les principes de fonctionnement du dispositif, à savoir le **respect du droit d'initiative, de la diversité et de l'indépendance des OSC.** Si des mesures, comme l'appel à manifestation d'intentions de projets, ont été mises en place pour réguler l'afflux de demandes de financement, le droit d'initiative a été respecté. En effet, et c'est là une caractéristique du dispositif très appréciée des OSC françaises, ces dernières

peuvent, une fois leur intention de projet présélectionnée, déposer leur projet au fil de l'eau selon leur propre calendrier, même si des contraintes budgétaires conduisent parfois à des décalages dans l'instruction des dossiers. Les instruments du dispositif ont également été enrichis pour tenir compte de la spécificité des interventions qu'ils soutiennent, et adaptés pour répondre à la diversité des contributions des OSC françaises (cf. *infra*).

Le dispositif a financé 320 projets sur la période 2013-2016, représentant un montant total de 510 M€ et des cofinancements de l'AFD de 244 M€, soit un taux de cofinancement moyen de 48 % et un effet de levier de plus du double.

²²Notamment les appels à projets crise et sortie de crise (APCC).

Les financements des projets de terrain ont ciblé en priorité l'Afrique (63 %), puis l'Asie et l'Amérique latine (20 %) et la région Méditerranée (17 %). Ces projets ont été portés par 252 OSC représentant la diversité du milieu associatif français, tant par leur type que par leur taille : 80 % des OSC financées ont en effet un budget annuel inférieur à 15 M€ et 32 % inférieur à 1 M€. Le dispositif a par ailleurs permis d'accueillir chaque année de nouvelles OSC, soit 45 au total sur la période, qui ont mobilisé en moyenne 8 % des financements²³.

Il est à noter néanmoins des moyens budgétaires ne permettant pas de répondre pleinement à la demande des OSC. Le ratio « nombre de projets par OSC » est, selon Coordination Sud, de 1,3 sur la période et illustre un accès au financement encore à améliorer.

Les financements ont ciblé les trois finalités du dispositif, conformément au CIT 2013-2016 :

1. Soutenir les sociétés civiles du Sud en matière de lutte contre la pauvreté, de réduction des inégalités et d'atteinte des objectifs du développement durable ;
2. Soutenir les sociétés civiles du Sud en matière de promotion de la gouvernance démocratique, de l'égalité de genre et de défense des droits fondamentaux – humains, sociaux, économiques et environnementaux ;
3. Renforcer l'efficacité des OSC françaises en matière de coopération au développement et valoriser leurs capacités d'influence et d'expertise sur la scène internationale.

En lien avec les orientations données par le MEAE, 80 % en moyenne des financements ont ciblé les deux premières finalités de la Stratégie, via les interventions de terrain portées par les OSC françaises. En cohérence avec les deux premières finalités de la Stratégie, ces interventions ont permis de renforcer plus de **2 350 OSC du Sud** sur cette même période. Davantage en cohérence avec les ODD qu'avec les OMD, les interventions des OSC françaises couvrent déjà le large champ des problématiques ciblées par les ODD même si certains secteurs sont plus concernés²⁴. Contrairement aux OSC anglo-saxonnes, elles mettent moins l'accent sur la fourniture de services essentiels et davantage sur le renforcement des OSC locales, notamment dans leurs capacités à influencer les politiques publiques des pays, et sur l'accompagnement des dynamiques de changement économique et social. Toute la palette d'instruments de financement des projets de terrain²⁵ a été mobilisée, la grande majorité d'entre eux permettant un engagement dans la durée²⁶ entre l'OSC française et ses partenaires locaux.

20 % des financements ont ciblé la troisième finalité de la Stratégie, à travers des projets d'intérêt général. 70 % d'entre eux ont concerné des projets de structuration du milieu associatif français, qui visent à renforcer l'efficacité, la visibilité et l'influence des OSC françaises via l'appui dans la durée à des plateformes, collectifs et réseaux. 30 % des financements ont

concerné des projets d'éducation au développement et à la solidarité internationale, menés prioritairement en France.

Les financements octroyés au travers du dispositif Initiative OSC ont globalement atteint les objectifs du CIT 2013-2016. Il reste toutefois difficile d'en mesurer le degré d'atteinte au travers d'indicateurs de résultat ou d'effets. Les impacts des stratégies de renforcement de capacités des acteurs, d'accompagnement des transformations politiques et sociales, de plaidoyer ou d'éducation au développement, sont par nature difficiles à mesurer. Si des progrès ont été accomplis ces dernières années, les efforts devront se poursuivre dans le futur pour tenter de valoriser et mesurer les effets et les changements induits par les interventions des OSC.

Enfin, des réformes importantes ont été mises en œuvre au cours de la période, conformément aux engagements pris par l'AFD dans le CIT 2013-2016. Elles ont associé étroitement les représentants des OSC, du MEAE et de l'AFD et ont concerné les domaines suivants :

- **L'amélioration de la transparence et de la redevabilité de l'AFD**, dans sa relation partenariale avec la société civile comme avec l'ensemble de ses parties prenantes ;
- **Une meilleure prise en compte des contextes de crise et post-crise** : mise en place d'instruments de financement adaptés, dont les APCC, et la disponibilité introduite²⁷ sur le dispositif Initiative OSC, intégration du continuum Urgence - Réhabilitation - Développement (URD) et des questions de sécurité dans les interventions, etc.
- **La révision des instruments et modalités de financement** : création d'un nouvel instrument de financement structurel à l'intention des OSC françaises d'envergure avec une approche davantage partenariale et un support structurel à la stratégie de l'OSC, la Convention de Partenariat Pluriannuelle (CPP)²⁸ (dont les premières conventions seront signées en 2018), allègement des règles de cofinancement pour les projets d'intérêt général, simplification des procédures d'instruction et de suivi pour l'ensemble des projets, etc. ;
- **Des efforts importants de communication** ont été réalisés pour valoriser les OSC et communiquer davantage sur leurs projets, en interne comme en externe à l'AFD ;
- **La régulation du dispositif Initiative OSC et la mise en place d'une programmation clarifiée**, au travers notamment du lancement annuel d'un appel à manifestation d'intention de projets, qui a contribué à diminuer son engorgement.

²³En Angleterre, à titre comparatif, parmi les 362 membres de BOND (the civil society network for global change), 61 % ont un budget inférieur à 2,25 M€, et 8 % un budget supérieur à 45 M€. <https://www.bond.org.uk/sites/default/files/resource-documents/financial-trends-uk-ingos-0416.pdf>

²⁴Les secteurs les plus importants ciblés en 2012-2016 sont : la santé et la lutte contre le SIDA (18 % des financements totaux), la gouvernance et les droits humains (18 %), l'agriculture (18 %), l'éducation et la formation professionnelle (10 %), le développement économique (6 %), l'environnement et le climat (5 %).

²⁵Projets mono ou multi-pays, projets multi-phases, conventions-programmes, programmes concertés pluri-acteurs.

²⁶Jusqu'à 3 phases de 3 ans chacune peuvent être financées, soit 9 années au total.

²⁷Une réserve de 10 % sur le dispositif a été introduite pour pouvoir financer à tout moment des projets post-crise suite à la survenue d'une crise.

²⁸La convention de partenariat pluriannuel (CPP) vise à sortir de la logique de financement de projets et à apporter un financement structurel à l'OSC dans la durée, sur la base d'un programme stratégique pluriannuel assorti d'objectifs, d'axes stratégiques d'intervention et d'indicateurs de résultats.

4.

LA STRATÉGIE D'INTERVENTION 2018-2023

Parce qu'elles sont des acteurs indispensables, l'AFD souhaite soutenir et **renforcer la contribution des sociétés civiles à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable et à la construction d'un monde équitable et respectueux des droits et de l'environnement.**

Cette finalité se décline en **trois grands objectifs** :

→ **Objectif stratégique A : les OSC contribuent aux dynamiques de transformation économique, écologique et sociale au bénéfice des populations vulnérables.**

Il s'agira d'amplifier les effets et la pérennité des contributions des OSC en augmentant les moyens financiers mis à leur disposition, en leur permettant d'améliorer la conception et le suivi-évaluation de leurs interventions, de mieux les articuler avec celles des autres acteurs, y compris l'AFD, et d'améliorer les stratégies de renforcement et d'autonomisation des partenaires locaux au sein de dynamiques fondées sur une réciprocité renforcée.

→ **Objectif stratégique B : les OSC renforcent leur pouvoir d'influence et contribuent activement à la mobilisation**

citoyenne, internationale et nationale, en particulier au niveau des territoires français.

Il s'agira d'accompagner les efforts des OSC françaises dans leur évolution institutionnelle tout en renforçant leur visibilité et leur plaidoyer aux niveaux international et national. Leurs actions d'EAD-SI seront également appuyées à l'échelle nationale et territoriale en France, au plus près des citoyens. Les démarches pluri-acteurs seront encouragées.

→ **Objectif stratégique C : les collaborations entre l'AFD et les OSC se renforcent, se diversifient et enrichissent leurs pratiques respectives de solidarité internationale.**

Afin de faire mieux et plus, l'AFD se doit d'être encore plus partenariale et innovante, en renforçant ses cadres de dialogue avec les OSC et en soutenant la recherche et l'innovation qu'elles portent pour favoriser le développement et le partage de bonnes pratiques.

Le schéma logique de la stratégie d'intervention est présenté ci-après.

4.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE A

Les OSC contribuent aux dynamiques de transformation économique, écologique et sociale, en priorité au bénéfice des populations les plus vulnérables

L'AFD s'engage à soutenir les OSC dans les dynamiques de changement qu'elles impulsent dans les pays d'intervention en vue de contribuer à mettre en œuvre des politiques de développement équitables et respectueuses des droits et de l'environnement. Il s'agit là de leur cœur de métier et de leur savoir-faire. Forte de l'expérience acquise avec les OSC au cours de ces dernières années, l'AFD souhaite augmenter ce soutien tout en amplifiant les effets et la pérennité et en renforçant les dynamiques de partenariat avec les sociétés civiles locales.

Cet objectif est décliné en trois sous-objectifs.

OS A.1 La qualité, la pérennité et la mesure des effets des interventions de terrain des OSC progressent

Il sera proposé aux OSC d'améliorer la conception de leurs interventions en leur offrant la possibilité, qu'elles n'ont pas aujourd'hui, de **réaliser en amont des études diagnostiques et/ou de faisabilité impliquant les populations ciblées et les partenaires locaux.** Elles permettront aussi de veiller à une meilleure prise en considération des enjeux de genre, de jeunesse et de climat. Il pourra s'agir d'études de faisabilité pour définir un projet, y compris son modèle de financement dans le cas de projets économiques, ou d'études diagnostiques nécessaires à la conception d'interventions visant le renforcement de capacités et/ou des transformations complexes qui s'inscrivent dans la durée²⁹. Ces études permettront également d'identifier les

complémentarités possibles avec d'autres acteurs (autorités publiques, sociétés civiles, secteur privé, bailleurs) et de concevoir les interventions en conséquence. Elles pourront également concerner la prise en compte de thématiques transversales prioritaires liées au genre, au climat, à l'éducation et la jeunesse, aux migrations, aux fragilités/vulnérabilités.

Une meilleure articulation des interventions des OSC entre elles et avec celles financées par d'autres acteurs, notamment français, sera recherchée. La possibilité sera donnée à des OSC françaises de **mener des études diagnostiques partagées au niveau d'un pays, d'un bassin de pays ou d'une thématique.** Ces études leur permettront de développer une vision commune des enjeux et d'identifier les synergies souhaitables entre elles et avec d'autres acteurs, notamment français. Ces diagnostics

“

Parce qu'elles sont des acteurs indispensables, l'AFD souhaite soutenir et renforcer la contribution des sociétés civiles à la mise en œuvre des ODD et à la construction d'un monde équitable et respectueux des droits et de l'environnement.

²⁹ Etudes qui permettent, à partir d'une analyse fine des enjeux et des acteurs, de développer une vision partagée du changement entre les acteurs concernés et de construire une base de référence pour en mesurer la progression.

Finalité

Les sociétés civiles renforcent leur contribution à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable et construisent un monde équitable et respectueux des droits et de l'environnement

Objectifs opérationnels

A. Les OSC contribuent aux dynamiques de transformation économique, sociale et écologique, en priorité au bénéfice des populations vulnérables

B. Les OSC renforcent leur pouvoir d'influence et contribuent à l'activation citoyenne, notamment au niveau des territoires français

C. Les collaborations entre l'AFD et les OSC se diversifient et enrichissent leurs pratiques respectives du développement

Objectifs spécifiques

A1. La qualité, les effets et la pérennité des interventions de terrain des OSC progressent

A2. Les stratégies partenariales des OSC reposent sur plus de réciprocité et tendent vers l'autonomisation des sociétés civiles locales

A3. Les OSC sont plus compétentes pour répondre aux enjeux prioritaires du genre, du climat et de la jeunesse

B1. Les OSC sont accompagnées dans leur évolution institutionnelle et organisationnelle pour renforcer leur influence aux niveaux national et international

B2. Les initiatives des OSC en matière d'EAD SI sont renouvelées et amplifiées, notamment au niveau des territoires français

B3. Les dynamiques de coopération à partir des territoires français se développent

C1. L'AFD renforce le dialogue avec les OSC dans le cadre de sa politique RSO, notamment dans ses nouveaux secteurs de compétence

C3. La valeur ajoutée et l'innovation portées par les OSC sont valorisées



La division DPA/OSC est le centre de référence de la relation partenariale AFD/OSC

Activités

Mobilisation de la diversité des instruments financiers de l'AFD

Augmentation et amélioration du dispositif I-OSC

Développement des synergies en interne

Développement des partenariats en externe

Principaux indicateurs

Montant annuel des engagements octroyés par l'AFD aux OSC par instrument de financement

Nombre d'études et de recherches portées par les OSC financées par l'AFD

Nombre d'innovations portées par les OSC et soutenues par l'AFD pour une mise à l'échelle

Nombre d'OSC françaises appuyées chaque année, dont nombre de collectifs/plateformes

Nombre d'OSC locales partenaires principales d'OSC françaises, dont nombre de collectifs/plateformes

Nombre de projets satisfaisants selon les notations genre, jeunesse et climat

Nombre de personnes touchées par les actions d'EAD SI portées par les OSC

Nombre de projets en consortiums et pluri-acteurs cofinancés par le dispositif I-OSC

partagés favoriseront le développement d'actions communes ou mieux articulées entre elles. Elles devront être portées par des consortiums associant des acteurs du développement du Nord et du Sud³⁰.

Une meilleure articulation sera également recherchée avec les projets financés par l'AFD afin de **permettre des effets de levier** et de faciliter, à terme, la pérennité institutionnelle de leurs interventions. Il sera proposé pour ce faire d'organiser des échanges opérationnels réguliers entre les OSC et l'AFD, au niveau des agences comme du siège (cf. chapitre 5).

Les OSC seront encouragées à se donner les moyens effectifs d'une plus grande implication de la jeunesse dans les projets afin de permettre une lutte plus efficace contre les déséquilibres économiques, sociaux et environnementaux. Une meilleure inclusion au Nord comme au Sud de la jeunesse sera recherchée afin de lui permettre de **jouer pleinement son rôle transformationnel** qui apparaît de plus en plus essentiel pour générer un développement durable et responsable. L'objectif est de rendre **cette jeunesse pleinement actrice des projets et de la société, pour que les actions gagnent en pertinence, en efficacité et en pérennité à court, moyen et long terme**. Ceci s'inscrit clairement dans une visée éducative « par l'action » qui souhaite aller au-delà de la seule insertion économique, mais qui entend prendre en considération à part égale les sujets

d'insertion sociale et citoyenne et d'insertion environnementale sans lesquels le développement ne pourra espérer être durable. **L'urgence d'un tel changement de paradigme a été rappelée de manière forte par le gouvernement avec une « exigence accrue vis-à-vis des bénéficiaires en mobilisant la jeunesse dans un esprit de réciprocité ».**

Enfin, les OSC seront encouragées à intégrer dans leurs interventions, notamment celles qui visent des transformations dans la durée, **des méthodologies de suivi-évaluation qui leur permettent de rendre compte des effets et des changements obtenus** tout au long du processus. L'AFD continuera de soutenir le travail réalisé par le F3E sur les méthodologies et les « approches orientées changement » (cf. encadré ci-dessous) avec une attention accrue sur les aspects transformationnels tels que la prise en compte du genre ou de la jeunesse.

L'AFD engagera une réflexion collective avec les OSC et d'autres acteurs concernés afin de disposer de méthodologies et d'outils qui puissent être utilisés par les OSC engagées dans ce type de projet. Dans la mesure où les projets soutenus visent en priorité **le renforcement des sociétés civiles locales**, un accent particulier sera mis sur la mesure des effets des stratégies déployées, y compris par leurs principaux bénéficiaires, afin de pouvoir disposer d'une grille d'analyse consensuelle et équilibrée qui permette de rendre compte des progrès accomplis.

Accompagner les processus de changement à travers le programme PRISME - F3E

L'AFD soutient depuis 2014 le *Programme d'innovations méthodologiques pour planifier, suivre et évaluer les processus de changement (PRISME)*, porté par le F3E. Ce programme vise à expérimenter des solutions nouvelles pour mieux planifier, suivre et évaluer les processus complexes tels que le renforcement des capacités d'une organisation, la construction d'un réseau, la gouvernance d'un territoire, ou les démarches d'éducation à la citoyenneté. Il est mis en œuvre par une trentaine d'organisations françaises et leurs partenaires dans 10 pays (France, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin, Togo, Congo, Burundi, Comores, Madagascar, Haïti). Le F3E les accompagne dans leurs expérimentations et diffuse les pratiques les plus pertinentes auprès des OSC et des collectivités territoriales françaises. Des formations et des publications sont également développées pour permettre de valoriser les résultats du programme.

OS A.2 Les stratégies partenariales des OSC reposent sur plus de réciprocité et tendent vers l'autonomisation des sociétés civiles locales

Conscientes du fait que le développement est avant tout la responsabilité des acteurs nationaux, et que les changements souhaités viendront principalement de la capacité des sociétés civiles locales à les impulser, les OSC du Nord ont été très tôt engagées dans le **développement de partenariats structurants avec les OSC locales** qu'elles accompagnent depuis longtemps dans leur développement, leur capacité d'agir et leur autonomisation (*empowerment*). Si les OSC françaises ont été pionnières en la matière, des progrès restent encore à faire pour renforcer la qualité du partenariat³¹ (réciprocité). Les stratégies

de désengagement ou « de sortie » des OSC françaises sont par ailleurs souvent insuffisamment préparées, ce qui diminue les chances de pérennité des interventions et peut fragiliser les partenaires³². Les OSC locales ont enfin parfois le sentiment de ne pas être suffisamment impliquées dans la définition et l'évaluation des stratégies de renforcement de capacités qui les concernent pourtant au premier plan. Il est donc important d'accompagner les OSC françaises à mieux anticiper ces dynamiques d'autonomisation et à renforcer les conditions de transfert ou de changement d'échelle au bénéfice des acteurs locaux (dynamique de « pérennité » et « durabilité » des actions).

Le renforcement des capacités des sociétés civiles locales continuera d'être un objectif prioritaire des initiatives OSC soutenues par l'AFD, comme il l'était dans le CIT 2013-2016.

³⁰ On cherchera à s'appuyer sur l'ingénierie d'accompagnement et de cofinancement d'études OSC du F3E.

³¹ Les OSC locales peuvent être encore considérées comme de simples opératrices, sans être trop impliquées dans la conception et le pilotage des interventions.

³² C'est notamment le cas des projets d'urgence humanitaire. L'évaluation réalisée en Haïti avec la Fondation de France met en lumière l'effet « falaise » produit par l'arrêt brutal des financements une fois l'urgence passée, qui laisse les partenaires locaux sans ressources pour fonctionner. « Répondre aux crises – L'AFD, la Fondation de France et le financement des ONG en Haïti à la suite du séisme », Coll. Ex Post - Evaluation conjointe, 2015.

Forte de l'expérience de ce dernier, l'AFD portera une vigilance renforcée à la qualité de la stratégie partenariale développée par les OSC françaises et à la pertinence des stratégies d'autonomisation (ou de pérennité) proposées pour permettre la poursuite des interventions par les partenaires locaux, y compris institutionnels. Afin d'aller plus loin dans cette logique de renforcement, **une réflexion devra être conduite afin de définir le périmètre d'une initiative pilote de financement direct des OSC locales, dans le cadre de leur partenariat avec les OSC françaises**, qui pourrait être ensuite testée³³ si l'évolution des moyens budgétaires le permet dans certains contextes particuliers (cf. Chapitre 5).

OS A.3 Les OSC sont plus compétentes pour répondre aux enjeux prioritaires du genre, du climat et de l'éducation et la jeunesse

D'importants progrès ont été réalisés ces dernières années par les OSC pour **mieux prendre en compte les problématiques du genre, du climat, et de l'éducation et la jeunesse dans leurs interventions**. S'agissant de thématiques prioritaires pour l'AFD, les projets financés sur le dispositif Initiative OSC font l'objet d'une revue spécifique et d'une notation en termes de redevabilité.

Plus des 2/3 (68,8 %) des projets OSC octroyés en 2016 poursuivent un objectif prioritaire ou secondaire de réduction des inégalités de genre, et une part croissante d'entre eux (14,6 % en 2016 contre 7,4 % en 2014) en ont fait leur objectif prioritaire. Cette évolution positive s'accompagne également d'un changement d'approche. D'une part, les projets inscrivent la réduction des inégalités femmes/hommes dans la durée et mettent davantage l'accent sur les changements à opérer dans les relations de pouvoir entre les genres. D'autre part, ils ne visent pas seulement à garantir que les femmes accèdent aux services mis en place, mais tentent de les inclure comme actrices des projets et de la vie locale, au même titre que les hommes. Plusieurs OSC ont par ailleurs adopté des plans d'actions genre ambitieux voire des stratégies genre dans l'ensemble de leurs actions. Il conviendra cependant à l'avenir de questionner davantage l'atteinte effective des objectifs genre des projets et d'évaluer les réussites et les manquements afin d'améliorer collectivement les pratiques en la matière (cf. détails en Annexe 3.2).

Concernant **le climat**, les OSC se sont fortement mobilisées dans **le cadre** de l'agenda de la COP21, au niveau du plaidoyer comme des interventions sur le terrain. **Fin 2017, 89 projets vivants avaient des bénéfices climat, pour un montant total de projets de 145 M€ et une part de subvention de l'AFD de 62 M€**. Sur le portefeuille total de projets cofinancés par DPA/OSC (378 projets vivants pour un engagement en subvention de 268 M€), cela représente 23 % des octrois totaux.

Les interventions des OSC sont fortement centrées sur l'Afrique et concernent en grande partie des actions d'adaptation au changement climatique. Compte tenu de l'urgence qu'il y a à redoubler d'efforts pour lutter contre les effets désastreux du changement climatique, notamment pour les populations vulnérables, les OSC seront encouragées à faire encore mieux, en lien avec la

stratégie Climat de l'AFD 2017-2020. Elles devront pour ce faire relever plusieurs défis, comme détaillés dans l'Annexe 3.1. Du fait des secteurs d'expertises qu'elles déploient aux cœurs des territoires, par leur capacité de mobilisation des populations locales tout en s'articulant aux dispositifs institutionnels régionaux ou nationaux, les OSC font émerger des terrains propices à l'innovation et à la recherche-action, notamment en matière d'élaboration concertée de politiques climatiques. Dans ce sens, les planifications des politiques locales climatiques enrôlant les décideurs locaux et basées sur des outils d'aide à la décision raisonnée, requièrent un renforcement de partenariat avec la recherche, de façon à élaborer les outils ad hoc, en les adaptant aux échelles d'intervention et aux aléas/incertitudes climatiques.

Parce qu'elles ciblent en majorité **la jeunesse** dans leurs projets, les OSC ont un avantage comparatif particulier pour considérer les jeunes comme acteurs à part entière des projets et des dynamiques de transformation sociale et non pas seulement comme simples bénéficiaires. Ce changement de paradigme passe notamment par une **meilleure valorisation des diverses formes d'engagement des jeunes et par l'augmentation de leur pouvoir d'agir au sein des OSC en France mais également dans les pays d'intervention**. Les projets financés sur le dispositif Initiative OSC font l'objet depuis 2015 d'une notation au travers d'un marqueur jeunesse, au même titre que les marqueurs genre ou climat. **En 2016, un peu plus de la moitié (52 %) des projets ont ciblé, totalement ou en partie, le public-jeunes comme bénéficiaire des projets, et pour 26 % d'entre eux comme acteur à part entière dans la mise en œuvre des projets**. Ces chiffres ne cessent de s'améliorer (avec un chiffre attendu de 66 % des projets concernés pour 2017), ce qui est le signe très net du caractère maintenant essentiel de cette thématique. Les résultats obtenus à ce jour et les défis à venir sont résumés dans l'Annexe 3.3.

L'AFD continuera d'apporter une attention particulière à ces enjeux dans l'instruction, la mise en œuvre et l'évaluation des projets OSC, dont elle poursuivra la notation à des fins de suivi et de redevabilité. A l'instar de ce qui a été fait pour le genre sur lequel des efforts notables ont été réalisés, elle pourrait concevoir, avec les OSC, des outils adaptés ainsi que des formations et des dispositifs d'accompagnement spécifiques (cf. chapitre 5).

“

En 2016, un peu plus de la moitié des projets ont ciblé, totalement ou en partie, le public-jeunes comme bénéficiaire des projets.

³³L'AFD a déjà, sur ses opérations courantes, attribué des financements directs à des OSC locales lorsque ces dernières étaient en mesure de remporter les appels d'offres. Ce fut notamment le cas pour les APCC lancés pour répondre à la crise des réfugiés syriens au Liban en 2014 et 2015.

4.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE B

Les OSC renforcent leur pouvoir d'influence et contribuent activement à la mobilisation citoyenne, notamment au niveau des territoires français

Les OSC françaises jouent un rôle important avec leurs homologues à l'international pour **influencer les politiques de développement à travers le plaidoyer qu'elles mènent auprès des institutions internationales, des gouvernements et du secteur privé**. Elles apportent une voie française au sein des grandes coalitions internationales de la société civile, et contribuent, par leur influence et leur visibilité, à enrichir l'agenda international du développement. Leur rôle de contre-pouvoirs et de plaidoyer auprès des acteurs français (publics et privés) est également important pour provoquer des changements et faire évoluer les postures. Elles jouent enfin un rôle incontournable dans les actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI), en France comme à l'étranger. L'AFD continuera d'appuyer la montée en puissance des OSC françaises sur ces différents enjeux, en déclinant les trois sous-objectifs ci-dessous.

OS B.1 Les OSC sont accompagnées dans leur évolution institutionnelle, organisationnelle et opérationnelle pour renforcer leur influence aux niveaux national et international

Les OSC françaises continueront d'être accompagnées avec leurs partenaires au Sud dans leurs efforts de structuration et leurs actions collectives³⁴ afin d'améliorer leurs capacités de plaidoyer et d'influence des politiques publiques, dans des contextes en pleine mutation. L'enjeu sera également d'aider des OSC françaises à monter en gamme afin qu'elles deviennent des championnes dans leurs domaines respectifs, et notamment dans les secteurs prioritaires de la France, comme le climat et l'environnement ou l'éducation et la formation professionnelle en particulier en faveur des femmes et des jeunes.

L'AFD poursuivra ses efforts avec les OSC françaises pour mieux accompagner leur évolution individuelle et collective dans un environnement en pleine évolution. En lien avec l'observatoire qui sera mis en place par Coordination Sud pour suivre les grandes tendances du secteur, l'AFD **définira avec les OSC des initiatives et des outils adaptés afin de les appuyer dans leurs évolutions**, à l'instar du Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel (FRIO) mis en place par Coordination Sud avec l'appui de l'AFD (cf. encadré ci-dessous) ou du F3E sur les dimensions plus opérationnelles.

Parallèlement, **l'AFD accompagnera les plateformes et collectifs français en soutenant également leurs actions de plaidoyer à l'international** afin d'influencer les politiques internationales de développement, y compris européennes. Le renforcement du dialogue politique entre le MEAE, l'AFD et les OSC sur les grands enjeux de l'APD devrait permettre de développer des synergies et complémentarités et démultiplier ainsi les efforts de plaidoyer.

L'AFD appuiera également les initiatives des OSC françaises visant à développer de grandes coalitions et plateformes Nord-Sud avec leurs partenaires locaux et d'autres acteurs. Les actions de plaidoyer doivent faire l'objet d'alliances plus larges visant le niveau international, régional et local. Une réflexion collective avec les OSC sera menée sur la qualité et le suivi/évaluation des actions de plaidoyer.

OS B.2 Les initiatives des OSC en matière d'EAD-SI sont renouvelées, diversifiées et amplifiées, notamment au niveau des territoires français (dont l'Outre-mer)

La force de la société civile réside aussi dans sa capacité à informer les citoyens, leur faire prendre conscience des défis globaux et des valeurs universelles, et les inciter à être acteurs, à leur niveau, du développement durable et de la solidarité internationale. L'AFD soutient depuis longtemps des programmes ambitieux dans ce domaine, portés par les OSC au niveau national, avec une déclinaison territoriale pour certains. Généralistes sur la solidarité internationale ou ciblées sur des thématiques précises, collectives ou non, les actions d'EAD-SI offrent aujourd'hui une diversité et une richesse indéniables.

L'AFD s'attachera à soutenir les dynamiques de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation citoyenne partout en France, et notamment dans les territoires français où les OSC jouent un rôle essentiel pour promouvoir la solidarité internationale, l'ouverture au monde et le vivre ensemble. Les associations actives sur l'EAD-SI en région sont très diverses, souvent de petite taille, et disposent d'un fort ancrage territorial. Beaucoup ont cependant été fragilisées par la baisse des subventions des collectivités locales, très sensible dans certaines régions depuis les dernières élections territoriales. Afin de contribuer à développer leur potentiel de mobilisation, **l'AFD accompagnera les OSC qui mettent en œuvre des actions d'EAD-SI à portée régionale**, notamment par le financement des projets ancrés au niveau des régions (cf. chapitre 5).

Dans le cadre du nouveau mandat qui lui a été confié par le CICID de 2016, **l'AFD pourra développer des actions d'EAD-SI spécifiques vers le grand public et les jeunes en particulier. Des synergies entre les projets de l'AFD et ceux portés par les OSC** et d'autres acteurs concernés (ministères, établissements scolaires, universités, collectivités territoriales, médias...) seront recherchées à différentes échelles (internationale, nationale, territoriale). Un cadre régulier d'échanges et de concertation sera mis en place, notamment avec Educasol.

Enfin, une attention particulière sera portée, dans le dialogue entre acteurs comme dans le soutien aux actions, aux efforts pour **renouveler les approches en matière d'EAD-SI, construire**

³⁴Pour mémoire, l'AFD a consacré depuis 2012 près de 39 M€, sur le dispositif Initiative OSC, aux projets de structuration du milieu associatif (SMA) français en appuyant de nombreux collectifs d'OSC.

des projets pluri-acteurs, développer des méthodes pédagogiques innovantes (EAD-SI « par l'action »,...), les ouvrir à de nouveaux publics peu touchés et/ou moins convaincus, et mieux valoriser, mesurer leurs impacts et, *in fine*, l'EAD-SI doit permettre aux citoyens jeunes et moins jeunes de pleinement s'engager pour l'atteinte des ODD. Les actions d'EAD-SI dans les pays d'intervention avec des interactions en France seront également encouragées et pourront être soutenues.

OS B.3 Les dynamiques de coopération à partir des territoires français se développent

L'universalité des ODD conduit à penser les enjeux de développement de façon globalisée et à concevoir de nouvelles formes de coopération entre acteurs au Nord et au Sud, ici et là-bas. En lien avec son rapprochement avec la CDC, très présente dans les régions françaises, et sa nouvelle stratégie partenariale avec les collectivités territoriales³⁵, **l'AFD cherchera à soutenir des dynamiques multi-acteurs de coopération innovantes portées par les OSC françaises.**

Ainsi, outre leurs initiatives en matière de mobilisation citoyenne, les OSC présentes dans les régions françaises mettent en œuvre des projets de développement souvent de moyenne taille pour lesquels elles réussissent à mobiliser des partenaires locaux (collectivités territoriales, centres de formation, entreprises, institutions parapubliques, etc.). Ces actions traduisent le dynamisme de la société civile sur les territoires et leur ancrage local qui leur permettent de nouer des alliances intéressantes. **À côté d'ONG spécialisées, les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) ou les collectifs locaux d'associations,** participent également à ce dynamisme en facilitant l'information, la mise en réseau et les synergies entre acteurs. Ces dynamiques sont cependant menacées dans de nombreux territoires par la baisse des financements publics aux associations. **Soucieuse d'accompagner le développement de ce potentiel, l'AFD cherchera à appuyer le financement de projets de terrain portés par des OSC présentes dans les territoires français,** tout particulièrement pour les projets d'EAD-SI.³⁶ Les modalités de financement seront définies suite à une phase de dialogue initiée entre l'AFD et Coordination Sud, ainsi que les autres acteurs concernés (dispositifs microprojets, RRMA, collectifs associatifs régionaux, ONG spécialisées, exécutifs régionaux, etc.).

En lien avec sa nouvelle stratégie d'appui aux collectivités territoriales françaises, l'AFD étudiera les modalités d'incitation



L'AFD cherchera à appuyer le financement de projets de terrain portés par des OSC présentes dans les territoires français.

de ses partenaires (conseils régionaux, départements, municipalités, etc.) pour qu'ils soutiennent davantage les OSC, en favorisant par exemple des financements conjoints ou *matching grant*³⁷. Cet appui pourrait s'inscrire dans le cadre des accords de partenariat signés entre l'AFD et les collectivités et dans lesquels pourraient figurer des volets spécifiques de financement d'OSC, dans le respect du droit d'initiative et des principes du déliement de l'aide.

L'AFD sera également particulièrement attentive aux efforts déployés dans les territoires d'Outre-mer par la société civile française, qui a naturellement vocation à contribuer au développement de relations spécifiques avec les pays limitrophes. Elle cherchera à faciliter l'obtention de financements externes pour ces coopérations régionales, notamment de l'Union européenne. Elle se rapprochera également de la CDC pour étudier des modalités possibles de co-financement de projets, en particulier dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, **l'AFD testera le financement d'initiatives pilotes de coopération de territoire à territoire, ici et là-bas,** qui dépassent les formes traditionnelles de solidarité internationale. Parfois impulsés par les organisations issues des diasporas qui jouent un rôle important dans le rapprochement des territoires et la mise en œuvre de partenariats équilibrés, ces projets de coopération de territoire à territoire reposent souvent sur des approches pluri-acteurs originales et pertinentes (cf. encadré ci-dessous). La réflexion sur les modalités d'accompagnement de ces dynamiques sera poursuivie et des modes de financement mixtes seront recherchés auprès des collectivités territoriales et des financeurs publics et privés. Pour les collectivités territoriales, il s'agit au-delà des seuls financements mobilisés de soutenir la réhabilitation de la démocratie locale et les politiques publiques locales et nationales en lien avec les OSC présentes sur les territoires.

Le Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel (FRIO)

Porté par Coordination Sud et soutenu par l'AFD, le FRIO vise à renforcer la professionnalisation des OSC françaises de solidarité internationale. Il finance le recours par des OSC à des diagnostics et appuis réalisés par des experts externes sur des problématiques de fonctionnement et d'organisation (gouvernance, vie associative, stratégie partenariale, communication, ressources humaines, modèle économique). Il vise à accroître les capacités organisationnelles et institutionnelles du secteur via la capitalisation et le partage des enseignements dégagés de ces accompagnements individuels pour un bénéfice collectif. Le FRIO s'intéresse également aux évolutions du secteur via la réalisation d'études d'intérêt général. Depuis sa création en 2007 jusqu'en 2016, le dispositif a accompagné plus d'une centaine d'OSC représentant près de 170 projets de renforcement de capacités cofinancés.

³⁵ Cadre d'intervention transversal, L'AFD et l'action extérieure des collectivités territoriales 2017-2022.

³⁶ Ces projets ne sont actuellement pas couverts par les dispositifs de gestion des micro-projets (budget total inférieur à 120 ou 150 000 € selon le cas) ni par le dispositif Initiative OSC (budget total du projet supérieur à 300 000 €).

³⁷ La subvention de l'AFD serait conditionnée à la contribution de la collectivité territoriale, sur la base d'un ratio défini en commun.

4.3 OBJECTIF STRATÉGIQUE C

Les collaborations entre l'AFD et les OSC se diversifient et enrichissent leurs pratiques respectives du développement

Afin de devenir une institution partenariale encore plus ouverte, l'AFD doit encore approfondir et élargir son dialogue avec les OSC et développer la production mutuelle de connaissances sur des problématiques et questions de développement d'intérêt commun. L'objectif est de parvenir à un enrichissement mutuel des savoirs et des pratiques et à une plus grande participation opérationnelle des OSC sur les projets que l'AFD finance. Ce dernier point est traité plus largement dans le chapitre 5 sur les moyens.

OSC.1 L'AFD renforce le dialogue avec les OSC dans le cadre de sa politique RSO, notamment dans ses nouveaux secteurs de compétence

L'AFD cherchera, au niveau du dialogue institutionnel, à renforcer les synergies avec les OSC, en lien avec le MEAE, sur des sujets de l'agenda du développement, notamment sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat et des ODD, le financement de l'aide au développement, etc. Elle continuera de rencontrer les OSC spécialisées ou non dans le plaidoyer, y compris sur des sujets controversés.

L'AFD mettra en œuvre sa nouvelle politique RSO 2018-2022 élaborée en concertation avec ses parties prenantes³⁸, notamment les OSC françaises particulièrement mobilisées sur ces sujets. L'AFD cherchera à renforcer la concertation avec ces dernières sur ses cadres stratégiques sectoriels et transversaux et autres documents de politique, en initiant la concertation suffisamment en amont du processus. Elle s'efforcera particulièrement d'améliorer le cadre du dialogue entre les OSC et PROPARGO concernant l'appui au secteur privé. En charge d'animer le site <https://opendata.afd.fr/page/accueil/> pour le gouvernement français, elle mettra en œuvre sa politique de transparence en poursuivant ses efforts de publication des données concernant son activité. S'agissant des OSC, un effort particulier sera apporté pour cartographier les nombreux projets soutenus. Enfin, elle poursuivra le déploiement du dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales qu'elle a mis en place en 2017. L'AFD continuera de rencontrer régulièrement les OSC pour rendre compte des avancées de son plan d'action RSO.

“

Outre les secteurs traditionnels d'intervention, le dialogue doit se développer sur les nouveaux secteurs, comme la gouvernance et les droits humains.

Au niveau sectoriel, l'AFD consolidera le dialogue qu'elle a développé avec les OSC dans ses secteurs traditionnels d'intervention³⁹, ainsi que sur ses grandes priorités transversales que sont le climat, le genre, les crises, les migrations, etc. Les acteurs se connaissant bien, le dialogue porte davantage sur des problématiques précises sur lesquelles l'AFD et les OSC souhaitent collaborer et progresser ensemble.

Concernant les crises et les vulnérabilités, un dialogue étroit entre l'AFD et les OSC s'est développé depuis 2013, quand l'AFD a cherché à concevoir des réponses et des outils plus adaptés. Il a continué dans le cadre de la concertation sur la Stratégie « Vulnérabilité aux crises et résilience 2017-2021 » et de nombreuses collaborations sur le terrain. Il se poursuivra sur un large spectre de sujets, d'ordre général (production de connaissances, méthodologies d'intervention, ...) ou spécifiques à un pays ou un bassin de crise.

Le dialogue doit en revanche se développer dans les nouveaux secteurs d'intervention de l'AFD⁴⁰, notamment la gouvernance et les droits humains, qui sont des domaines où les OSC ont une riche expérience et ont beaucoup à apporter à l'AFD. Bien avant que ce secteur ne soit transféré à l'AFD, le dispositif Initiative OSC a été précurseur en permettant de financer des projets portés par les OSC françaises et leurs partenaires locaux sur des thématiques ciblant les droits humains, l'inclusion et la non-discrimination, les mobilités et politiques migratoires, ou encore les processus de participation de la société civile aux politiques publiques et de concertation pluri-acteurs aux différentes échelles des territoires d'intervention. Ils ont contribué à renforcer les capacités des sociétés civiles locales à être actrices de ces processus et à interagir avec les autres acteurs publics et privés concernés, dans le cadre de la construction d'une gouvernance partagée autour de la gestion et la régulation d'enjeux communs. Parce qu'elles sont des partenaires privilégiés de l'AFD sur ces thématiques, un cadre de dialogue régulier entre l'AFD et les OSC sera proposé pour échanger sur ces enjeux et ces bonnes pratiques.

Enfin, l'AFD cherchera à renforcer le dialogue entre les OSC, le département des opérations et ses directions géographiques, au niveau du siège comme du réseau d'agences. Ce cadre de dialogue fonctionne de façon inégale aujourd'hui, alors qu'il est primordial pour développer des synergies et des collaborations opérationnelles entre l'AFD et les OSC. Il s'agira d'organiser des revues annuelles de portefeuille des projets OSC au siège et en agence, ainsi que des réunions stratégiques et techniques dans les secteurs de concentration des agences au niveau des pays (cf. chapitre 5).

L'instruction et le suivi des projets OSC financés sur le dispositif Initiative OSC continueront d'être des vecteurs importants du dialogue sectoriel et géographique entre les OSC, les divisions techniques et les agences de l'AFD, sans oublier le MEAE et Expertise France. Les OSC ayant bénéficié de financements sur ce dispositif reconnaissent la qualité de ce dialogue ainsi que la

³⁸ Et à la suite d'une évaluation externe réalisée sur son plan d'action RSO 2014-2016.

³⁹ Agriculture, santé, éducation et formation professionnelle, eau et assainissement, développement urbain, climat/environnement, énergie, appui à la création d'emplois, entreprises sociales, crises et fragilités.

⁴⁰ Gouvernance et droits humains, numérique, industries culturelles et créatives, EAD-SI.

crédibilité qu'elles en retirent, l'octroi d'un financement de l'AFD pouvant leur faciliter l'accès à d'autres sources de financement.

OS C.2 La valeur ajoutée et l'innovation portées par les OSC sont valorisées

La production de connaissances continuera d'être une des colonnes vertébrales du partenariat. Comme pour le dialogue sectoriel, elle ciblera des problématiques ou des questions de développement sur lesquelles les OSC et l'AFD s'interrogent (cf. encadré ci-dessous décrivant un partenariat entre des OSC et plusieurs divisions de l'AFD). Une liste non exhaustive de thèmes pouvant faire l'objet d'une production intellectuelle est donnée au chapitre 5. Coordination Sud et l'AFD continueront par ailleurs de co-organiser chaque année un colloque sur un sujet d'intérêt commun, comme ils l'ont fait en 2016 sur le développement urbain et en 2017 sur la réduction des inégalités.

Compte tenu de la richesse de la production de connaissances émanant des OSC et de l'AFD, la division du partenariat avec les OSC s'attachera à définir une politique, en collaboration avec les OSC, pour mieux valoriser et diffuser les savoirs et connaissances les plus innovants, capables d'influencer les pratiques des OSC comme de l'AFD.

Concernant la recherche, des efforts seront déployés pour ouvrir davantage l'AFD à l'intelligence et au potentiel d'innovation portés par la société civile. La réflexion sera poursuivie avec elle pour mettre en place des partenariats de recherche (OSC, institut de recherche, universités) sur des problématiques au cœur des réflexions stratégiques de l'AFD et des OSC (cf. chapitre 5). Le sujet des « communs »⁴¹ tout comme celui de

“

La production de connaissances continuera d'être une des colonnes vertébrales du partenariat.

l'innovation sociale sont ainsi apparus comme prometteurs. L'enjeu sera de susciter une problématisation des questions de développement selon des grilles de lecture et d'analyse au plus près des acteurs de la société civile et en convergence avec les besoins des populations.

L'innovation sera un axe important de la collaboration avec les OSC. Elle est un élément essentiel de la stratégie de l'AFD et la Division du partenariat avec les OSC a vocation à pleinement y contribuer. La société civile se situe par essence au plus près de l'expression des besoins des populations et constitue ainsi un excellent capteur des innovations qui en émergent. Dans cette perspective, une Cellule « innovation » est désormais opérationnelle depuis septembre 2017 au sein de la Direction exécutive Innovation, Recherche et Savoirs (IRS). La division du partenariat avec les OSC continuera de valoriser, accompagner et susciter les innovations portées par les OSC, au travers des financements de l'AFD (FISONG, dispositif Initiative OSC) ou d'autres (FFEM). Elle travaillera étroitement avec la Cellule Innovation et les OSC (et leurs plateformes) pour susciter et repérer des innovations, y compris au Sud.

Recherche-action sur l'évaluation des performances, des effets et de l'impact des pratiques agro-écologiques

Conduite par quatre ONG françaises qui se sont rassemblées pour former le Groupe de travail sur la transition agro-écologique (GTAE), cette recherche-action inclut des études de terrain (Sénégal, Burkina Faso et Togo), la capitalisation des résultats, et la tenue d'un séminaire de restitution, ces deux dernières activités étant réalisées avec le soutien de l'AFD (divisions Agriculture et Partenariat avec les OSC). Ce séminaire s'est tenu fin 2017 et a rassemblé une centaine de personnes représentant des OSC du Nord et du Sud, des instituts de recherche et universités, des pouvoirs publics français, des institutions internationales ainsi que des organisations paysannes. L'objectif était d'échanger et de capitaliser sur l'évaluation des effets de l'agro-écologie en termes de résilience des populations agricoles et de développement économique et social des territoires.

⁴¹ Les « communs » désignent tout d'abord les ressources à partager et promouvoir, que celles-ci soient naturelles, matérielles ou immatérielles. Il s'agit aussi des formes de gouvernance associées à ces ressources, qui vont permettre leur partage, le cas échéant leur circulation, leur valorisation sans destruction, leur protection.

5.

MISE EN ŒUVRE ET REDEVABILITÉ DE LA STRATÉGIE

Les objectifs de la Stratégie supposent des moyens et des ressources à la hauteur de leurs ambitions afin que le partenariat entre l'AFD et les OSC puisse franchir une nouvelle étape. Les propositions qui suivent ont fait l'objet de discussions avec les OSC, Coordination Sud et le MEAE ainsi qu'au sein de l'AFD. Certaines d'entre elles pourront être mises en œuvre dès 2018, d'autres restent à approfondir et feront l'objet de chantiers de réflexion entre l'AFD, le MEAE et les OSC, comme ce fut le cas pour le CIT 2013-2016. Certaines enfin seront dépendantes des moyens budgétaires disponibles en subvention. La mise en œuvre de la Stratégie fera l'objet d'un suivi avec le MEAE et les OSC, représentées par Coordination Sud. Des indicateurs de suivi sont également proposés. Une évaluation à mi-parcours de la Stratégie est également envisagée ainsi qu'un bilan final à la fin de sa période de mise en œuvre.

5.1 Mobilisation de la diversité des instruments financiers

L'ambition de la Stratégie est d'augmenter les collaborations financières entre l'AFD et les OSC en mobilisant toute la gamme des instruments de financement. Peu anticipée lors du CIT précédent, qui ciblait davantage le dispositif Initiative OSC, l'augmentation des financements des OSC sur les opérations courantes de l'AFD, hors dispositif Initiative OSC, est sensible dès 2015-2016 et devrait se poursuivre dans les années à venir.

La Stratégie propose d'accompagner encore plus fortement cette tendance en facilitant les échanges opérationnels entre l'AFD et les OSC afin de favoriser les synergies, les passages de relai et changements d'échelle entre les projets OSC et ceux financés par l'AFD, voire la co-construction de projets.

Un travail en concertation avec Coordination SUD sera poursuivi afin d'améliorer la communication sur les différents instruments financiers (via le site internet de l'AFD et le site de Coordination SUD notamment), ceci dans un souci de transparence et d'accès équitable pour les différentes OSC.

L'instrument FISONG sera amélioré à la lumière des résultats de l'évaluation qui sera conduite en 2018, avec notamment une meilleure intégration des thématiques transverses, pour en faire un réel levier d'innovations. L'AFD étudiera la possibilité alors de mieux doter cet instrument. Le secrétariat de la FISONG est, depuis mi-2017, entièrement assuré par la Division du partenariat avec les OSC en accompagnement du cycle d'instruction de la Direction des opérations de l'AFD.

Les collaborations financières avec les OSC dans les contextes fragiles, touchés par des conflits violents ou des crises devraient continuer d'augmenter dans le cadre des financements de la Facilité Paix et Résilience mise en place en 2017, et des délégations de fonds de l'Union européenne notamment. Ces financements pourront faire appel aux OSC françaises et internationales, dans le cadre d'appels d'offres lancés par l'AFD (APCC) ou par les autorités publiques des pays. L'AFD continuera de développer la démarche de concertation et de co-construction qui a prévalu jusqu'à présent dans le lancement des APCC⁴². Elle lancera une réflexion approfondie en lien avec les départements géographiques et les divisions sectorielles autour de la notion de co-construction de projets dans des contextes particuliers.

“

C'est en développant une double démarche de dialogue avec l'AFD et avec les maîtrises d'ouvrage publiques que les OSC pourront apporter leurs savoir-faire spécifiques pendant le cycle du projet.

⁴²Discussion approfondie, avec les OSC présentes dans les pays concernés, du contexte, des enjeux et des besoins, des modalités d'intervention les plus adaptées et du cahier des charges de l'APCC.

Lutte contre le financement du terrorisme et la corruption⁴³

- Dans de nombreuses zones d'intervention, l'AFD doit faire face à des risques de détournements des fonds à destination des OSC, notamment à des fins de financement de terrorisme. En dépit des nombreux efforts entrepris par les OSC, appuyées par l'AFD, afin de promouvoir et renforcer les diligences sur leurs opérations, certaines sont exposées à des risques de détournement par des organisations terroristes qui cherchent à se procurer des fonds, à fournir un soutien logistique ou encourager le recrutement de terroristes.... En effet, les OSC sont imparfaitement sensibilisées à ces risques, elles ont accès à des sources de financement parfois conséquentes et sont exposées à la circulation d'un grand volume de liquidités. En outre, de nombreuses OSC sont exposées du seul fait de leur implantation à l'intérieur ou à proximité des zones sensibles.

- Ces risques font l'objet d'une surveillance par les services du Contrôle Permanent et de la Conformité (CPC) de l'AFD et sont pris en compte dans l'instruction des opérations, notamment dans les zones les plus sensibles.

- Néanmoins, devant la persistance de la menace dans les zones sensibles où l'AFD opère de manière renforcée en appui à des OSC (Facilité Crises et Vulnérabilités et régions du Sahel, Irak-Syrie, autres), il est nécessaire d'approfondir la prise en compte de ces risques dans les opérations de l'Agence. En conséquence, en plus des diligences classiques, l'AFD veillera à élaborer, en lien avec les services de la Direction Générale du Trésor, un cadre de diligences LAB-FT *ad hoc*, pouvant s'appliquer spécifiquement aux opérations d'appui aux OSC en zones sensibles. Dans le cadre des financements « Alliance Sahel », et tout en veillant à accélérer les procédures classiques d'instruction et d'évaluation des projets, une attention spécifique sera portée au renforcement de ces diligences. Enfin, parmi les différents chantiers et cadres de dialogue que l'AFD entend mener en partenariat avec les OSC, il pourra être envisagé de permettre aux équipes en charge de ces diligences à l'AFD d'apporter un appui au renforcement des compétences des OSC sur ces questions.

Les collaborations financières avec les OSC dans les autres

pays d'intervention de l'AFD devraient également se développer grâce aux réunions d'échange qui seront systématisées avec la direction des opérations au travers de ses départements géographiques, en agence et au siège (cf. *infra*). La possibilité qui sera donnée à plusieurs OSC de réaliser un diagnostic partagé sur une thématique dans un pays ou un bassin de pays leur permettra de développer une approche commune, de la partager avec l'AFD et d'identifier d'éventuelles synergies avec les projets que l'AFD finance. Ces derniers étant pour leur grande majorité conçus et mis en œuvre par les maîtrises d'ouvrage publiques des pays concernés, et financés sur prêts, il est fondamental que les OSC se rapprochent de ces dernières pour les convaincre de la contribution spécifique qu'elles peuvent apporter à la mise en œuvre des politiques publiques. C'est en développant cette

double démarche de dialogue avec l'AFD et avec les maîtrises d'ouvrage publiques que les OSC pourront apporter leurs savoir-faire spécifiques pendant le cycle du projet, soit dans la phase d'instruction lors des études de faisabilité, soit dans la phase de mise en œuvre ou d'évaluation.

Le FFEM, qui a engagé 3 M€ pour la 5ème phase de son programme Petites Initiatives à destination des OSC locales, continuera de financer les projets portés par différents acteurs dont les OSC françaises. Il leur apportera son expertise pour ce qui concerne notamment sa relation avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les fonds verticaux (Fonds Vert pour le Climat, Fonds pour l'environnement mondial).

5.2 Augmentation et amélioration du dispositif I-OSC

En lien avec la volonté politique du MEAE, telle que précisée dans le document d'orientation politique (DOP) de février 2017, **l'enveloppe du dispositif Initiative OSC devrait continuer d'augmenter sur la durée de la Stratégie (2017-2022)**. L'AFD et le MEAE reconnaissant l'importance de soutenir les OSC pour ce qu'elles sont, le dispositif continuera de respecter le droit d'initiative des OSC, ainsi que leur diversité et leur indépendance.

a) Les critères d'éligibilité resteront en grande partie ceux qui prévalent aujourd'hui :

→ Les pays éligibles continueront d'être les pays figurant sur la liste du CAD de l'OCDE ;

→ S'agissant des OSC éligibles, une réflexion sera menée sur l'ouverture possible du dispositif aux acteurs de l'ESS ;

→ Pour les projets, les critères d'éligibilité continueront d'être peu ou prou les mêmes, sauf évolution rendue nécessaire (cf. Guide méthodologique Cofinancement des projets et programmes 2018).

b) Le dispositif complètera sa gamme d'instruments de financement pour s'adapter à la diversité des OSC et les accompagner dans leurs évolutions dans un contexte en mutation.

⁴³Recommandation du GAFI n°8 qui traite spécifiquement des OSC (http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/Recommandations_GAFI.pdf)

→ **Les conventions de partenariat pluriannuelles (CPP)**, qui bénéficieront aux OSC françaises d'envergure, seront mises en œuvre progressivement sur la durée de la Stratégie, suivant la demande faite par les OSC, et devraient concerner 10 à 12 OSC d'ici 2022. Basées sur la moyenne historique des subventions annuelles allouées à chaque OSC, elles ne devraient pas mobiliser de ressources additionnelles importantes du dispositif I-OSC. L'instruction des CPP sera conduite en collaboration étroite avec le MEAE et ses services.

→ **Les projets de terrain, de structuration du milieu associatif et d'éducation au développement** soumis par les OSC françaises, seules ou en consortium, continueront d'être financés peu ou prou selon les mêmes critères qu'aujourd'hui (cf. détails infra).

→ **Les micro-projets portés par les petites OSC** continueront d'être soutenus sur un mode externalisé, au travers du Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) pour les projets portés par les OSC issues de la diaspora, ou de l'Agence des microprojets suivant des modalités qui seront à préciser. L'enveloppe de financement des micro-projets sera augmentée au moment du renouvellement des programmes en 2019 afin d'accroître les capacités de financement disponibles.

→ **Suivant la disponibilité des moyens budgétaires additionnels sur le dispositif I-OSC, le financement de projets de moyenne taille pourra être envisagé.** Il concernera des projets de structuration du milieu associatif, d'EAD-SI et des projets de terrain innovants. L'AFD étudiera, en concertation avec le MEAE et les OSC, les meilleures options possibles pour que ces financements valorisent l'ancrage et le dynamisme au niveau des territoires, et que les projets de terrain soutenus par les OSC offrent de réelles valeurs ajoutées (démarches innovantes, réciprocité, autonomisation des partenaires).

→ **Enfin, le dispositif s'ouvrira au financement d'études de faisabilité et de diagnostic partagé à l'initiative des OSC.** Compte tenu de l'importance de ce besoin non couvert et régulièrement mis en avant par les OSC, le dispositif de financement devrait être opérationnel dès que ses modalités de gestion auront été définies. Il pourrait être externalisé à une organisation dotée des compétences nécessaires, du type F3E ou autre. Une enveloppe annuelle de financement de l'ordre de 0,5M€ pourrait à terme lui être allouée.

c) Les projets de terrain continueront d'être financés peu ou prou selon les mêmes instruments qu'aujourd'hui, sauf améliorations apportées durant la période, et tiendront compte des inflexions stratégiques données par ce cadre d'intervention.

→ Il sera toutefois intéressant d'étudier la meilleure façon d'accéder aux financements de fonds verticaux (tels que ceux pour l'environnement : le Fond vert pour le Climat ou le Fonds pour l'environnement mondial). D'autre part, une réflexion sera également entamée sur les taux de cofinancements des projets de terrain. Le travail d'évaluation des procédures sera également poursuivi afin de tenter de les simplifier et de les rendre plus efficaces pour les OSC et les services de l'AFD.

→ **La mesure des résultats/effets des projets** sera améliorée grâce à la possibilité donnée aux OSC de réaliser des études de faisabilité/diagnostic en amont des projets. Différentes méthodologies et outils de suivi/évaluation pour mesurer les effets qualitatifs des programmes visant des transformations sociales dans la durée seront définis à travers la mise en place d'un groupe de travail regroupant le Département en



Le dispositif s'ouvrira au financement d'études de faisabilité et de diagnostic partagé à l'initiative des OSC.

charge de l'évaluation de l'AFD, le F3E et les OSC intéressées, dans la continuité du travail déjà entrepris ces dernières années.

→ **Des méthodologies et des outils plus spécifiques seront développés pour aider les OSC à suivre et évaluer les stratégies de renforcement de capacités** et d'implication de leurs partenaires locaux. Plusieurs méthodologies et un référentiel à destination des OSC seront définis avec les OSC et le Département évaluation de l'AFD et opérationnalisés dans les toutes premières années de la Stratégie. A terme, tout projet sur plusieurs phases devra proposer une mesure d'évaluation du renforcement de capacités. Les OSC seront encouragées à expliciter leur stratégie de sortie et/ou de prise de relai par les partenaires publics ou privés. Un suivi plus important des rétrocessions aux partenaires locaux sera effectué par l'AFD.

→ **Un travail de réflexion sera entamé entre Coordination SUD et l'AFD en lien avec le MEAE pour définir des modalités de financements des OSC du Sud.** Ce travail de réflexion s'appuiera dans un premier temps sur l'analyse des modalités de coopération existant entre les OSC françaises et leurs partenaires du Sud. Il inclura à la fois les aspects de financements et les besoins en termes d'accompagnement et de renforcement. L'AFD pourra capitaliser sur l'expérience du FFEM sur le PPI (programme petites initiatives) et notamment l'évaluation qui a été réalisée en 2016 à l'occasion des 10 ans de ce programme. Elle devra dresser un état des lieux des OSC du Sud qu'elle appuie déjà dans le cadre des financements mobilisés au travers des Etats qu'elle soutient directement.

→ Même si cela restera exceptionnel dans le cadre du dispositif I OSC, il conviendrait de définir les conditions dans lesquelles un partenaire du Sud pourrait être financé directement par le dispositif I OSC, tout en continuant à appuyer le partenariat avec une OSC française. Notamment dans les cas suivants: (i) la quatrième phase d'un projet en vue d'accompagner l'autonomisation définitive du partenaire ; et (ii) les plateformes ou réseaux d'OSC du Sud déjà soutenus par l'AFD et partenaires des OSC françaises qui sont en capacité de recevoir des financements directs.

→ **Les programmes concertés pluri-acteurs (PCPA)** feront l'objet d'une capitalisation collective avec le MEAE et les OSC afin de mieux appréhender leurs dynamiques et leurs effets, dans leurs contextes spécifiques. Si cette revue n'a pu être conclue lors du précédent CIT, plusieurs échanges approfondis se sont tenus avec les OSC chefs de file des 6 PCPA en cours (cf. Annexe 4), le MEAE et l'AFD, afin d'en définir les objectifs et modalités. Cette recherche devrait permettre de réfléchir à la nécessité éventuelle d'améliorer cet instrument très stratégique de structuration des sociétés civiles et d'élaborer une note de doctrine sur l'appui à ces programmes dans les pays mis en œuvre par les OSC françaises et locales.

→ **Les projets dans les contextes post-crise** continueront d'être financés au travers de la réserve de 10 % consacrée au financement de projets post-crisés, à la lecture d'un bilan des actions menées qui devra être réalisé. Des articulations pourront être recherchées avec les autres financements mobilisés par l'AFD dans les contextes de crise et sortie de crise (appel à projets crises et sorties de crises, fonds Paix et Résilience).

d) Les projets d'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI)

D'une façon générale, les projets d'EAD-SI continueront d'être encouragés, notamment dans leurs efforts pour toucher de nouveaux publics, construire des partenariats avec d'autres acteurs, renouveler les approches pédagogiques, mobiliser les supports numériques, et renforcer les systèmes de suivi-évaluation et de mesure des impacts. Il s'agira aussi de permettre *in fine* de donner la pleine capacité à la jeunesse d'être actrice des ODD au Nord comme au Sud en cohérence avec l'OS A1 précédemment mentionné.

Ces nouvelles inflexions seront discutées, dans le cadre du groupe de travail pluri-acteurs sur l'EAD-SI, récemment créé, auquel participe la plateforme nationale Educasol. Le dialogue au sein du groupe permettra également de concevoir des synergies et collaborations avec les actions d'EAD-SI qui pourront être financées par l'AFD dans le cadre de sa nouvelle mission. Une analyse sur les dispositifs de financements possibles, incluant la mobilisation des réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) et des ONG spécialisées, sera conduite par l'AFD courant 2018. Des efforts particuliers sont déjà apportés, avec le soutien du MEAE, pour renforcer le dispositif des postes du Fonds de coopération, de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP-EAD)⁴⁴.

e) Les projets de structuration du milieu associatif (SMA)

L'AFD engagera un dialogue avec Coordination Sud pour développer et/ou compléter les instruments (type FRIO) mis en place en vue d'accompagner les évolutions institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles des OSC. Par ailleurs, les projets de Structuration du Milieu Associatif (SMA) seront financés selon les nouvelles inflexions stratégiques de la Stratégie : meilleur suivi des effets produits par les activités des plateformes et des collectifs, poursuite du soutien aux plateformes de plaidoyer notamment à l'international, développement de coalitions d'acteurs Nord-Sud, etc. L'AFD pourra encourager la montée en puissance et la structuration de plateformes d'OSC françaises dans les secteurs des droits humains, du climat et de la jeunesse.

“

L'AFD sera plus exigeante sur la prise en compte des thématiques transversales (genre, climat, jeunesse) dans les projets.

f) Les thématiques transversales

Conformément aux objectifs de la Stratégie, **l'AFD sera plus exigeante sur la prise en compte des thématiques transversales (genre, climat, jeunesse) dans les projets, et notamment sur l'existence d'activités et de critères d'évaluation spécifiques chaque fois que cela est possible.** Les études de faisabilité permettront aux OSC d'établir les situations de référence et de définir des outils de suivi et d'évaluation *ad hoc*. Les évaluations finales des projets devront intégrer la prise en compte du genre, de la jeunesse et du climat (cf. Annexe 3). Sur le modèle du programme « Transversalisation du genre » porté par Coordination Sud et le F3E (cf. encadré ci-dessous), des réflexions seront menées pour mettre en place des programmes similaires ciblant le climat et la jeunesse. L'AFD encouragera les OSC françaises à former leurs partenaires locaux.

Pour une transversalisation du genre au sein des organisations de solidarité internationale

L'AFD soutient depuis 2015, et ce jusqu'en 2018 un programme de transversalisation du genre au sein des OSC, porté par Coordination Sud et son partenaire le F3E. L'objectif est de renforcer les capacités des OSC à prendre en compte le genre aussi bien dans leur organisation que dans leurs projets, et à inclure cette thématique dans le plaidoyer politique de Coordination Sud et de ses 148 associations membres. Cet appui permet de dresser un état des lieux des pratiques existantes d'intégration de l'approche genre pour comprendre les résistances en cours dans les organisations ; de soutenir l'organisation d'ateliers d'échanges et de production ; de proposer un accompagnement institutionnel aux OSC volontaires pour accroître l'égalité femmes/hommes dans leur gouvernance et l'ensemble de leurs modes de faire ; et enfin de transversaliser le genre au sein des structures qui portent le projet (publications, curriculum de formation, etc.) et dans leurs réseaux de plaidoyer. Les OSC intéressées pour améliorer la prise en compte du genre peuvent désormais solliciter un appui, gratuit pour celles financées par la FISONG, pour former leur personnel.

g) La production de connaissances

La production de connaissances étant un des objectifs de la Stratégie, elle continuera de recevoir la plus grande attention.

La production financée au travers du dispositif par l'AFD inclura des études, des évaluations/capitalisations transversales, des cartographies, etc. La programmation indicative pour les premières années de la Stratégie inclut les études suivantes : (i) la recherche évaluative sur les PCPA, en lien avec le Département de la recherche de l'AFD ; (iii) une étude sur l'EAD-SI comportant

⁴⁴ Le dispositif des postes FONJEP-EAD consiste à cofinancer des ressources humaines spécifiquement dédiées à la mise en œuvre d'actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI) par des associations françaises demandeuses et porteuses d'un projet EAD-SI en leur sein.

un état des lieux des acteurs, de leurs pratiques et leurs évolutions, en lien avec l'observatoire mis en place par Educasol, ainsi qu'une analyse des résultats et impacts des projets. Une étude sur les nouvelles formes d'engagement des citoyens et particulièrement des jeunes, en lien avec le Département de la recherche de l'AFD et un laboratoire de recherche en sciences sociales, est par ailleurs en cours.

Les OSC seront également encouragées à améliorer leurs pratiques d'évaluation et de capitalisation. La ligne budgétaire réservée aux évaluations dans les projets pourra être revue à la hausse et les évaluations croisées sur les mêmes thématiques entre plusieurs OSC seront encouragées.

La Division des partenariats avec les OSC de l'AFD valorisera les meilleures évaluations et capitalisations des OSC (les « pépites ») au travers de son portail numérique et par l'organisation de séminaires de haut niveau. L'emploi de formats attractifs et innovants permettant une meilleure valorisation des connaissances (évaluations filmées, par exemple) sera encouragé. L'action des plateformes d'OSC dans la production de connaissances et notamment la mise en valeur des travaux de capitalisation et d'évaluation de projets continuera d'être encouragée.

Concernant la recherche, deux modalités d'implication de la société civile pourraient être proposées qui associeraient la division des partenariats avec les OSC et le département de la recherche :

→ **La création d'un comité technique** qui regrouperait les OSC, les institutions de recherche et l'AFD avec la participation régulière d'acteurs du Sud. Ce comité constituerait un lieu d'échange et de concertation et permettrait la définition conjointe de questions de recherche ciblées, notamment sur

“

Les OSC seront également encouragées à améliorer leurs pratiques d'évaluation et de capitalisation.

les communs. Ce comité aurait également un rôle de pilotage des projets de recherche et de leur valorisation.

→ **Le financement de projets de recherche portés par les OSC françaises**, à leur initiative et en binôme avec une institution de recherche. Le financement pourrait suivre un processus analogue à celui de l'appel à projet « FISONG » avec des thématiques et un cahier des charges définis de manière conjointe avec les OSC. Il s'agirait de développer des projets de recherche qui valoriseraient par exemple l'innovation portée par les interventions des OSC. Le financement des projets de recherche portés par les OSC françaises pourra également être mis en œuvre par le biais des plateformes associatives qui accompagnent l'innovation et l'expérimentation des OSC en partenariat avec des centres de recherche⁴⁵.

L'AFD sera, par ailleurs, associée aux travaux menés par Coordination SUD dans le cadre de son observatoire de veille/analyse et prospective, à la fois par des échanges annuels prospectifs, mais également en participant aux débats organisés.

5.3 Développer les synergies en interne

Conformément à la volonté politique de l'AFD et aux souhaits des OSC, **l'ambition de la Stratégie est d'inscrire le partenariat avec les OSC dans l'activité stratégique et opérationnelle de l'AFD.**

Pour ce faire, l'AFD mettra en place les cadres de dialogue suivants pour favoriser la co-construction de stratégies et de projets :

→ **des revues annuelles de portefeuille des projets OSC** seront organisées par les agences situées dans les pays où existe un nombre significatif de projets OSC, dans un premier temps à l'occasion des missions de la Division en charge des partenariats avec les OSC ; une liste des agences concernées sera proposée. Ces revues permettront un échange global sur les grands objectifs des projets, leur localisation, leur état général d'avancement, la prise en considération des thématiques transverses, ainsi que sur leurs avancées et leurs difficultés ; toutes les OSC bénéficiant d'un financement de l'AFD en cours, tous instruments confondus, seront conviées.

→ **des réunions stratégiques et techniques seront organisées dans les secteurs prioritaires d'intervention des agences**, afin d'échanger sur les synergies possibles entre les projets des OSC et ceux financés par l'AFD, actuels et futurs, à la demande des agences et au format qui leur convient ;

→ **des revues annuelles de portefeuille pourront se tenir également avec les départements géographiques au siège** sur un format différent eu égard au nombre élevé de projets OSC par région ; des réunions d'échanges concernant les axes stratégiques des départements géographiques et thématiques au siège seront également organisées. Elles privilégieront une approche régionale ou par thématiques en fonction des besoins, en permettant aux OSC d'apporter leur éclairage particulier ; elles seront organisées par la Division en charge du partenariat avec les OSC en lien étroit avec la DOE ;

→ **un cadre d'échange régulier** sur les questions des droits humains et d'Etat de droit **sera mis en place par la Division en charge du partenariat avec les OSC et associera les OSC,**

⁴⁵Programme PRISME du F3E avec le Laboratoire de changement social et politique de l'Université Paris VII Diderot.

Le Département de la transition politique et citoyenne de l'AFD en charge de la gouvernance et d'autres acteurs, en lien avec les agences de l'AFD ;

- **des réunions régulières seront organisées dans le cadre du groupe de travail multi-acteurs sur l'EAD-SI mis en place en 2017**, associant les services de l'AFD, les OSC et d'autres acteurs concernés, en lien avec les collectivités territoriales ;
- des **rencontres régulières entre la Division en charge du partenariat avec les OSC et celle en charge des territoires et des entreprises**, réunies au sein d'un même département, seront organisées dans le cadre du financement d'interventions au niveau des territoires français ;
- **la nomination de points focaux OSC au siège** (techniques et géographiques) et en agence, sera systématisée, notamment dans les agences très impactées par l'activité OSC ; le suivi du portefeuille en agence pourra impliquer les chargés de projets sectoriels concernés.
- **l'inscription du suivi de l'activité OSC dans les lettres de mission des directeurs d'agence** ; si le suivi des projets OSC continuera d'être assuré par la Division en charge du partenariat avec les OSC, les agences consacreront un temps pour rencontrer les OSC et organiser les réunions listées ci-dessus. Ce temps sera variable en fonction du nombre d'OSC concernées et adapté aux capacités des agences.

En parallèle, **les OSC continueront d'être encouragées à rencontrer systématiquement les agences AFD et les ambassades à des étapes clés du projet** (instruction, suivi et exécution, mi-parcours et évaluation). Elles seront également incitées à rencontrer les autorités publiques dans leurs secteurs d'intervention.

La Division du partenariat avec les OSC jouera un rôle de facilitateur et de point focal de la relation partenariale.

En interne, elle s'assurera que les cadres formels et informels de dialogue fonctionnent bien et organisera la diffusion des informations sur les OSC et les projets, au siège comme en agence. Elle appuiera les agences qui sont concernées dans l'organisation des revues annuelles de portefeuille ainsi que les départements géographiques au siège. Elle organisera un séminaire de formation interne sur la société civile à destination des agents de l'AFD. Elle développera des collaborations étroites avec l'ensemble des services de l'AFD.

En externe, la Division facilitera la participation des OSC aux projets financés par l'AFD en fournissant des informations sur les formes de contrats, les normes autour des taxes/impôts et taux de change, etc. Elle cherchera à trouver des solutions collectives pour remédier aux contraintes rencontrées par les OSC concernant notamment les risques de retard ou de non-paiement par les maîtrises d'ouvrage publiques et le risque de taux de change. Un chantier sera initié pour harmoniser les procédures.

Enfin, elle travaillera avec les services concernés de l'AFD pour **garantir que le système d'information interne puisse rendre compte de l'ensemble des collaborations financières entre l'AFD et les OSC**, y compris sur les projets financés au bénéfice des Etats étrangers. Elle mettra progressivement en place la dématérialisation de l'instruction et du suivi des projets des OSC ainsi qu'une base de données exhaustive sur les OSC et les projets financés sur le dispositif, ceci dans un souci de simplification des démarches et d'une plus grande transparence des résultats. L'accès facilité à ces informations pourra nourrir le développement de l'observatoire de la société civile que Coordination Sud souhaite développer.

5.4 Favoriser les partenariats en externe

L'AFD continuera à développer des relations privilégiées avec l'ensemble des services du MEAE concernés par l'activité des OSC, et à impliquer étroitement la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM), et particulièrement la Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats (DGM/CIV) sur la mise en œuvre de la Stratégie. Les relations entre l'AFD et d'autres ministères seront développées au besoin sur des sujets d'intérêt commun impliquant les OSC.

L'amélioration des synergies entre les projets des OSC et les interventions des autres acteurs français, y compris l'AFD, devrait favoriser les partenariats au sein de l'équipe France, et associer plus étroitement les ambassades et les autres acteurs français (lycées, instituts, etc.).

La Division du partenariat avec les OSC continuera de participer au groupe international des bailleurs de fonds qui financent la société civile (IDG), et au réseau européen GENE pour l'EAD-SI. Elle cherchera notamment à renforcer, en lien avec le MEAE et Coordination SUD, son dialogue avec l'Union européenne, afin de contribuer à ce que les politiques et financements de l'Union européenne vis-à-vis des sociétés civiles

répondent mieux à leurs besoins, y compris pour les OSC locales. L'AFD se rapprochera du bureau de Bruxelles et de l'équipe en charge d'accompagner la Direction des opérations sur les financements de l'Union européenne en vue notamment de faciliter l'accès aux financements de l'UE pour les OSC françaises et de voir également l'interaction des financements de l'AFD avec d'autres dispositifs financiers (Trust Fund, etc.).

D'une façon générale, la Division du partenariat avec les OSC cherchera à développer des collaborations avec des bailleurs bilatéraux, des fondations privées internationales et d'autres partenaires en vue de mobiliser des financements additionnels

“

L'amélioration des synergies entre les projets des OSC et les interventions des autres acteurs français devrait favoriser les partenariats au sein de l'équipe France.

pour appuyer des interventions OSC sur des sujets d'intérêt commun (environnement/climat, migrations et diasporas, pays fragiles, financement d'OSC du Sud, etc.). A titre d'exemple, un accord de partenariat entre l'AFD et la Fondation de France a été conclu début 2018 pour envisager notamment des collaborations ponctuelles sur des projets dans des contextes de post crise (études diagnostiques, capitalisation, recherche d'effets leviers). De la même façon, l'AFD a signé un partenariat avec la fondation Gates sur les enjeux de nutrition, qui a donné lieu en 2017 à un appel à projets.

Enfin, l'AFD renforcera son dialogue avec les OSC étrangères au niveau de l'Union Européenne (Allemagne, Italie, Espagne notamment), mais aussi aux Etats-Unis (ICVA), en lien avec les collaborations qu'elle développe déjà avec ces dernières dans ses opérations. Elle sera attentive à le faire en lien étroit avec les OSC françaises et leurs plateformes de coordination (au premier rang desquelles Coordination Sud). Ces relations permettront d'enrichir la compréhension des enjeux et problématiques concernés, et plus généralement l'évolution des sociétés civiles et de l'environnement dans lequel elles opèrent.

5.5 Suivi et redevabilité

Le partenariat de l'AFD avec les OSC fera l'objet d'un bilan annuel qualitatif et quantitatif, comme c'est le cas aujourd'hui.

Il inclura des informations détaillées sur le dialogue stratégique, la production de connaissances et l'ensemble des activités opérationnelles entre l'AFD et les OSC, toutes sources de financement confondues. Il continuera d'être présenté de façon formelle aux OSC et à l'équipe managériale de l'AFD lors des rencontres annuelles en début d'année. Un bilan plus détaillé sera élaboré à la fin de la Stratégie et discuté avec le MEAE, les OSC et d'autres parties prenantes. La programmation budgétaire concernant les différents instruments financiers de l'AFD fera également

l'objet d'un échange en début d'année ainsi que de temps de suivi afin de faire en sorte que les budgets répondent au mieux aux attentes des OSC.

La mise en œuvre de la Stratégie sera évaluée au travers d'une série d'indicateurs de suivi et de résultat qui seront renseignés annuellement

à l'occasion de l'élaboration des rapports annuels. Ils concerneront le partenariat global entre l'AFD et les OSC, ainsi que celui développé au titre du dispositif Initiative OSC. Les indicateurs de résultats sont proposés ci-dessous.

Partenariat global AFD-OSC

Indicateurs	Unité
Montant annuel des engagements octroyés par l'AFD aux OSC : • par instrument de financement • par nationalité (française, étrangères dont locales) • par type (ONG, fondations, syndicats, etc.)	M€ euros
Nombre d'études et de recherches portées/co-réalisées par les OSC avec l'AFD	Unité
Nombre d'innovations portées par les OSC et soutenues par l'AFD pour une mise à l'échelle	Unité
Nombre de projets co-construits avec les OSC	Unité
Pourcentage des Cadres d'intervention de l'AFD et feuilles de route qui ont fait l'objet d'une concertation avec les OSC	
Nombre d'OSC participant à des dialogues de haut niveau avec l'AFD	
Nombre d'événements co-organisés entre l'AFD et les OSC	
Nombre de divisions de l'AFD participant à des événements organisés par des OSC	

Dispositif I-OSC

Indicateurs	Unité
Nombre d'OSC françaises appuyées chaque année, dont nombre de collectifs/plateformes	
Nombre d'OSC locales partenaires principales d'OSC françaises, dont nombre de collectifs/plateformes Pourcentage des partenariats évalués positivement selon la grille définie	Unité %
Nombre de projets satisfaisants selon les notations : • Genre • Jeunesse • Climat	Critères de notation AFD
Nombre de personnes touchées par les actions d'EAD-SI portées par les OSC	Unité
Nombre d'OSC régionales financées à travers le dispositif externalisé pour des projets d'EAD-SI	Unité
Nombre de projets en consortiums et pluri-acteurs cofinancés par le dispositif I-OSC	Unité

6.

ANNEXES

ANNEXE 1

Principales conclusions du CICID – MEAE le 8 février 2018

Le relevé de conclusions du CICID comporte de nombreuses orientations politiques et décisions. Le présent mémo n'a pas vocation à être exhaustif mais à recenser les éléments les plus saillants, notamment ceux donnant lieu à des engagements chiffrés, sur les priorités géographiques et thématiques (1), et les moyens et la méthode (2).

1. Priorités géographiques et thématiques

Géographies	
Afrique et Méditerranée	<ul style="list-style-type: none">• Priorité globale à l'ensemble du continent africain, en particulier au Sahel, en accompagnement de la jeunesse africaine.• 75 % de l'effort financier de l'Etat en subventions et en prêts (hors annulations de dettes) concentrés vers Afrique - Méditerranée pour la période 2014-2018• 85 % de l'effort financier de l'AFD concentrés vers Afrique - Méditerranée pour la période 2014-2018
19 Pays prioritaires (18 PMA africains + Haïti)	<ul style="list-style-type: none">• Ajout de Gambie et Liberia à la liste antérieure• Concentrent 50 % de l'effort en subvention de l'Etat• Concentrent deux-tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD
Autres géographies	<ul style="list-style-type: none">• Intervention autorisée de l'AFD en Albanie et en Serbie (sous condition pour ce pays de mise en œuvre des engagements en matière de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme)• Stratégie par bassin pour les outre-mer français pour favoriser leur intégration dans l'environnement régional.• Intervention au cas par cas de l'AFD dans les Iles du Pacifique sur l'adaptation au changement climatique et la biodiversité
Thématiques	
Crises et fragilités	<ul style="list-style-type: none">• Doublement de la facilité vulnérabilité mise en œuvre par l'AFD pour atteindre 200 M € d'ici 2020• 500 M € en 2022 pour l'action humanitaire (bilatéral et multilatéral)• Adoption d'une stratégie interministérielle sur les fragilités• Adoption le 22 mars d'une nouvelle stratégie humanitaire
Education	<ul style="list-style-type: none">• Partenariat mondial pour l'éducation : 200 M € sur 2018-2020 (contre 17 M € sur 2015-2017) dont environ 50 % pour le Sahel• + 100 M € de dons projets AFD éducation sur la même période (s'ajoutant aux 40 M € environ / an actuels)• Soutien à l'UNESCO (10 M € / an) et appui aux institutions de la francophonie

<p>Climat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une AFD 100 % compatible avec l'Accord de Paris • 50 % d'actions à co-bénéfice climat de l'AFD (cible actuelle de 5 Mds par an en 2020) • Atteinte d'ici 2020 d'un engagement de 1,5 Milliard pour l'adaptation au changement climatique (contre une cible antérieure de 1 Md) • 3 Mds pour les énergies renouvelables en Afrique entre 2016 et 2020 • 1 million par an pour le GIEC jusqu'en 2022 • 300 Millions par an d'effort français à l'international pour la biodiversité • Mobilisation de la France sur la gestion durable des déchets et sur la ville durable (sommet Afrique-France 2020) • Adoption d'une stratégie interministérielle sur l'adaptation au changement climatique
<p>Egalité Hommes - Femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la stratégie interministérielle pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) • Utilisation systématique (100 % des projets) du marqueur genre de l'OCDE pour l'AFD • 50 % des volumes annuels d'engagement de l'AFD devront avoir un objectif genre principal ou significatif • Reconstitution du fonds français « Muskoka » (10 M €/an) sur la santé maternelle, néo-natale et infantile
<p>Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'OMS et aux objectifs transversaux : renforcement des systèmes de santé, couverture maladie universelle • Fonds Mondial Sida, TB, paludisme : la France restera le 2e contributeur historique (actuellement 360 M €/an) • Contributions françaises à UNITAID 85 M €/an en moyenne sur la période 2017-2019 • GAVI (vaccination) : 465 M € sur 2016-2020
<p>Autres thèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité alimentaire : soutien à la FAO, PAM, FIDA ; retrait du NASAN ; mise en œuvre de la feuille de route nutrition à l'international • Appui à l'accès à l'eau et l'assainissement • Lancement d'une stratégie Droits de l'Homme et développement • Adoption d'une stratégie sur la mobilisation des ressources fiscales des pays en développement • Finalisation d'un plan d'action sur la coopération statistique pour le développement durable • Appui à la Justice et aux médias libres et indépendants • Migrations : soutien à l'élaboration et au renforcement des politiques migratoires/contrôle et sécurisation des frontières (dont fraude documentaire) ; lutte contre les migrations irrégulières (projets de lutte contre les réseaux de passeurs, la traite des êtres humains, le renforcement de la justice) ; coopération sur les retours et réadmissions – mobilisation d'instruments et aides au retour/réinsertion de l'OFII ; lutte contre les causes profondes des migrations irrégulières (cf. FFU européen) ; dispositifs facilitant les migrations régulières (mobilité circulaire).

2. Moyens et rénovation de la méthode

<p>Moyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une APD à 0,55 % du RNB en 2022, avec une trajectoire précisée (0,44 % en 2018 ; 0,44 % en 2019 ; 0,47 % en 2020, 0,51 % en 2021) • Une réorientation des moyens additionnels vers le canal bilatéral : deux- tiers de la hausse des moyens en moyenne cumulée d'ici 2022 • Renforcement de la composante en dons : +1 Md d'autorisations d'engagement pour l'AFD en 2019 dans le cadre d'un effort soutenu sur le quinquennat
<p>Pilotage politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un conseil du développement sur une base ad hoc autour du Président de la République • Un rôle de suivi de la trajectoire APD, sur une base annuelle, confié au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères • Une procédure budgétaire tripartite sur l'APD (MACP, MEF, MEAE) • Réunion au moins une fois par an du COS de l'AFD sous la présidence du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères • Une revue stratégique annuelle de l'AFD avec ses tutelles
<p>Opérateurs et acteurs non étatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ONG : Doublement des fonds transitant par les organisations de la société civile d'ici 2022. Appui au volontariat • Coopération décentralisée : doublement des fonds destinés à soutenir l'action internationale des collectivités territoriales • Renforcement de l'expertise : conventions entre Expertise France et les Ministères de l'Intérieur, de la Justice et de l'Agriculture ; circulaire du Premier ministre sur la facilitation du recours à l'expertise publique ; intégration d'Expertise France au sein d'un groupe AFD élargi en 2019 ; volume d'affaires de 25 Meuros / an sur la gouvernance entre AFD et EF • Soutien à la recherche au sud dont appui à la constitution d'un conseil africain de la recherche • Appui au secteur privé : 1 Md d'euros pour les PME et ETI africaines via PROPARCO et l'AFD (fonds FISEA) ; 50 % des financements d'infrastructures du véhicule commun AFD / CDC vers l'Afrique soit 300 M€
<p>Transparence, efficacité, redevabilité de la loi et les indicateurs budgétaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des plans d'investissement stratégiques pour le développement (PISD) : planification mieux coordonnée et plus prévisible des moyens sur moyenne période, par grands secteurs (éducation, sécurité alimentaire, infrastructures, etc.), indépendamment des programmes budgétaires, instruments (prêts / dons) et canaux (bi/multi). • Un document de politique transversale (DPT) rénové pour améliorer l'information budgétaire du Parlement. • Une politique d'évaluation de l'APD renforcée : coordination renforcée et bilan annuel. • Un observatoire des coûts de l'aide pour mieux mesurer les frais de gestion en fonction des différents canaux utilisés. • Une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD en France, avec une intégration des ODD lorsque c'est possible et opportun dans la construction de la loi et dans les indicateurs de performance budgétaire.

ANNEXE 2

Récapitulatif des différentes sources de financement à destination des OSC

Outils	Projets financés par l'AFD au bénéfice des Etats partenaires	FISONG	Appels à projets crise et sortie de crise (APCC) Fonds d'Etude et d'expertise de sortie de crise (FEESC) Outil d'intervention de Crise et de sortie de Crise (OICC)	Dispositif OSC	Projets financés par le FFEM	PPI - FFEM
Financement	Prêts – Subventions aux Etats	Subvention directe aux OSC	Facilité vulnérabilités et crises - Fonds Délégués de l'UE	Subvention directe aux OSC	Subvention	Subvention
Modalités d'accès	Appels d'offres concurrentiels	2 appels à projets thématiques par an, thématiques définies en concertation avec Coordination Sud	Appel à propositions	Appel à Manifestation d'Intention (annuel), présélection, puis sélection du projet sur la base d'une note d'initiative des ONG détaillée	Identification et présentation au fil de l'eau du projet par l'une des cinq institutions membres du Comité de pilotage du FFEM	Appel à projets annuels
Type d'acteur financé	OSC ou bureaux d'études en contrat direct avec une maîtrise d'ouvrage étatique et plus rarement avec l'AFD (dans le cas de projets multi-pays par exemple)	OSC internationales, locales ou françaises par convention directe avec l'AFD	Pour APCC et FEESC : OSC internationales et locales ou d'autres organismes à but non-lucratif Pour OICC : acteurs locaux souverains et non souverains (dont OSC) Conventions directes avec l'AFD	OSC françaises	Différents types d'acteurs en partenariat (OSC, secteur privé, gouvernements, ...)	OSC d'Afrique Centrale et de l'Ouest
Types de projet financé	Missions d'expertise (faisabilité, évaluations), de maîtres d'œuvre délégués, etc.	Opérations innovantes techniques, méthodologiques ou sociales	APCC : interventions de terrain dans les contextes où les acteurs locaux sont faibles FEESC : missions d'expertise, de diagnostic des besoins, des études de faisabilité technique OICC : projets de petite taille nécessaires à la reprise dans des contextes de sortie de crise, ou de post-catastrophe.	Projets de terrain Projets d'intérêt général (SMA et EAD-SI)	Opérations innovantes contribuant à la préservation de l'environnement mondial et développement local dans les domaines du climat, de la biodiversité, des eaux internationales, et de la dégradation des terres Mono ou multi pays	Renforcement des capacités des OSC locales pour la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique
Interlocuteurs	Maîtrises d'ouvrage nationale des projets financés par l'AFD – agence et divisions techniques et départements géographiques en charge	Division en charge du partenariat avec les OSC, divisions sectorielles, agence	Départements géographiques en lien avec la cellule en charge des crises et conflits	Division en charge du partenariat avec les OSC	FFEM	Comité français de l'UICN et le programme d'Afrique Centrale et Occidentale (PACO) de l'UICN
Cofinancement	100 %	90 %	100 %	Taux de cofinancement dépendant des types de projet	Cofinancement limité à 25 % des projets	100 %

ANNEXE 3

Prise en compte des sujets prioritaires (climat, genre, jeunesse) dans les projets financés par DPA/OSC

Pour plus de précisions, voir Bilan OSC 2013-2017 (parution 1er semestre 2018).

CLIMAT

Cadre de redevabilité et projets des ONG françaises cofinancés par le dispositif I-OSC

La comptabilisation des projets à co-bénéfices climat financés par le dispositif I-OSC se fait suivant trois critères : atténuation, adaptation (notation de -1 à +2) et contribution aux politiques publiques (notation oui/non).

Les financements du dispositif I-OSC sur la thématique environnementale sont en croissance depuis 2013, et les projets à co-bénéfices climat connaissent une augmentation notable depuis 2015. Le montant total des projets est passé de 15 M€ en 2014 à 45 M€ en 2016, pour un engagement de l'AFD qui est passé de 6 M€ à 20 M€ sur la même période.

Fin 2017, le portefeuille est constitué de 71 projets vivants ayant des co-bénéfices climat, pour une contribution de l'AFD de 52 M€. Sur le portefeuille total de projets cofinancés par DPA/OSC en cours de mise en œuvre, cela représente 19 % des engagements I-OSC.

Le portefeuille actuel est fortement centré sur l'Afrique et concerne en grande partie des actions d'adaptation. Ceci différencie l'action de DPA/OSC du reste de l'AFD (sur les 3,5 milliards € d'engagements « climat » réalisés en 2016 par l'ensemble du groupe, l'adaptation représente 17 % et l'Afrique 23 %). Ce focus sur les facteurs de résilience et les pays les moins avancés, notamment africains, confirme le rôle majeur des ONG dans la lutte contre la pauvreté, directement liée – et de manière croissante – aux effets du dérèglement climatique. Même si le sujet « adaptation » reste prépondérant, certaines thématiques d'atténuation émergent fortement – comme la gestion des déchets et l'énergie propre. Par ailleurs, un nombre important et croissant de projets ont un impact sur les politiques publiques, au niveau national ou régional.

Les projets mis en œuvre par les ONG concernent majoritairement l'agriculture/la sécurité alimentaire et l'environnement/les ressources naturelles. Les initiatives cofinancées par DPA/OSC ont un objectif fort de renforcement de la société civile locale – les ONG locales étant toujours associées à leur mise en œuvre.

Dialogue sectoriel avec les ONG

A partir de 2015, le dialogue stratégique s'est intensifié entre l'AFD et les OSC françaises sur la question du climat ainsi qu'avec les ministères des Affaires Etrangères, des Finances et de l'Environnement.

Ces échanges ont fait ressortir la forte valeur ajoutée des ONG dans la lutte contre le dérèglement climatique, de par leur implantation au sein des territoires et leur connaissance des acteurs, leurs actions de proximité auprès des communautés locales, leur compétence technique, l'efficacité de leurs interventions. Le rôle majeur des ONG dans le plaidoyer politique, au niveau international et local, a également été reconnu.

D'une façon générale, les ONG françaises incitent l'AFD à mettre en cohérence sa politique climat avec les engagements de l'Accord de Paris signé lors de la COP 21 : appui à la mise en œuvre des Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN), accroissement des objectifs et des engagements en faveur des pays les plus vulnérables au dérèglement climatique, contrôle du caractère non émissif des projets d'infrastructures financés (respect de l'objectif de limitation de la hausse des températures).

Lors de ces discussions, un certain nombre de défis ont été identifiés :

- Nécessité d'adopter une approche systémique, qui ne soit pas centrée exclusivement sur les effets directs des projets sur le climat mais qui prenne en compte la résilience des populations au sens large (économique, sociale, environnementale)
- Nécessité d'un passage à l'échelle des actions, pour la diffusion des nouvelles pratiques au niveau de territoires entiers et leur articulation avec les politiques de développement local – avec implication des collectivités décentralisées.
- Forts besoins de financements supplémentaires (notamment pour l'adaptation et pour la prévention des risques) et nécessaire évolution dans le montage et la conduite des projets, induite par la prise en compte du climat (durée, phasage des projets, études complémentaires...) : des liens avec le secteur privé, les interventions en consortium pour atteindre une masse critique – tout en développant les complémentarités entre financements bilatéraux et multilatéraux – sont des pistes à explorer.
- Nécessité pour les ONG de mutualiser les moyens et les savoirs, afin d'accroître leur impact sur le terrain.
- Besoin de faire évoluer les outils de mesure des impacts liés au climat – et de préciser les critères de classification des projets, notamment sur l'adaptation (avec la mise en place d'indicateurs spécifiques pour mesurer la contribution à l'adaptation d'un financement public).

Perspectives d'action pour la division en charge des OSC

Le premier axe concerne la notation des projets et la quantification de leur contribution en termes de budget. Une amélioration a été apportée en 2016, avec le passage d'une notation unique (climat : oui/non) à une notation sur 3 critères : atténuation et adaptation (de -1 à +2) ; contribution aux politiques publiques (oui/non). L'étape suivante consistera à attribuer à chaque note un pourcentage du budget des projets, afin d'affiner le montant des engagements de DPA/OSC à co-bénéfices climat. Les montants affichés actuellement sont surestimés, car ils prennent en compte 100 % des budgets des projets.

En second lieu, DPA/OSC devra continuer à contribuer à la définition de la stratégie climat de l'AFD sur 2017-2020 et au suivi de sa mise en œuvre. Les thèmes promus par les ONG (ci-dessus) devraient être pris en compte dans ces orientations. Le « reporting » de l'activité ONG à co-bénéfices climat doit également être poursuivi et amélioré : transmission systématique des résultats de l'activité de DPA/OSC (et des FISONG) à la Division Climat (CLI) de l'AFD pour la rédaction du bilan climat de l'Agence, discussion et validation de ces résultats avec CLI.

La prise en compte du climat de manière transversale pourrait être améliorée dans l'ensemble des opérations cofinancées par DPA/OSC. L'objectif d'accroître la résilience des populations vulnérables aux effets du dérèglement climatique devrait être

mieux analysé et promu dans les initiatives proposées par les ONG. Pour ce faire, un accompagnement spécifique pourrait leur être proposé, sous forme de formations, comme celles déjà réalisées par Coordination SUD, ou de projet dédié (à l'image du projet « transversalisation du genre » mis en œuvre par Coordination Sud). Les compétences de l'équipe DPA/OSC devraient également être renforcées, tant pour l'analyse des co-bénéfices climat des projets que pour leur reporting.

En termes de financement, la possible augmentation des subventions pour les PMA (notamment avec la mobilisation de la Taxe sur les Transactions Financières et la mise en place d'un fonds pour accompagner les pays dans la mise en œuvre des CPDN) laissent entrevoir des possibilités accrues de financement pour des actions à co-bénéfices climat.

Afin de mieux caractériser et préparer les interventions des ONG dans ce domaine, un fonds d'études pourrait être mis en place. Il permettrait notamment de financer les analyses de vulnérabilité préalables et les études d'impacts des projets.

Enfin, DPA/OSC doit pouvoir continuer à jouer son rôle d'intermédiaire entre les différents services de l'AFD et les ONG, afin que ces dernières prennent une part active à ces évolutions et continuent d'alimenter le dialogue stratégique sur le climat. En particulier, les liens entre DPA/OSC et DOE/CLI doivent être maintenus et renforcés.

GENRE

Cadre de redevabilité genre de l'AFD et les projets des OSC françaises cofinancés par le dispositif I-OSC

Toutes les opérations financées par l'AFD sont notées selon les trois niveaux du marqueur « Egalité hommes-femmes » du CAD de l'OCDE. Pour les projets cofinancés par le dispositif I-OSC, cette note est attribuée pour chaque projet par le chef de projets en charge de son suivi. Ce marqueur permet de comptabiliser la part de l'APD participant à la réduction des inégalités femmes/hommes.

- Noté 0 : Quand l'égalité de genre n'est pas ciblée, le projet est alors considéré comme aveugle au genre.
- Noté 1 : Quand l'égalité de genre est un objectif significatif, si bien qu'un travail explicite est réalisé pour lever les barrières à un égal accès et une égale participation des femmes et des hommes aux opportunités créées dans le cadre du projet.
- Noté 2 : Quand l'autonomisation des femmes ou la réduction structurelle des inégalités entre les femmes et les hommes est l'objectif principal du projet.

Dans le contexte du CIT sur le genre de l'AFD adopté en 2014, l'AFD s'est fixé pour objectif que dès 2017 au moins 50 % des opérations⁴⁶ soient notées 1 ou 2 selon le marqueur CAD de l'OCDE. En 2016, l'AFD avait déjà atteint ce taux grâce notamment aux opérations financées par le dispositif I-OSC : 51,1 % des projets sont notés 1 ou 2, soit 113 projets dont 64 projets DPA/OSC. A ce titre, les financements du dispositif I-OSC

contribuent significativement à l'atteinte des objectifs qui ont été fixés à l'AFD sur le genre.

Situation du Portefeuille « OSC Genre » en juin 2017

Sur le portefeuille total de projets cofinancés par le dispositif I-OSC entre 2014 et juin 2017, la part des financements contribuant à la réduction des inégalités de genre représente 71 % des engagements (168,7 M€ sur un total de 237,7 M€) et 68 % des projets (214 sur 314 projets). La Division du partenariat avec les OSC s'était fixé l'objectif ambitieux que les projets notés 1 ou 2 représentent 66 % des cofinancements des projets OSC vivants (en nombre de projets) d'ici à fin 2017.

Financements : Les financements du dispositif I-OSC contribuant à la réduction des inégalités de genre (CAD 1 et 2) ont augmenté entre 2014 et 2017. Le montant total annuel est passé de 41,9 M€ en 2014 à 39,2 M€ en 2015 puis 52,8 M€ en 2016. Les financements consacrés à des projets dont l'égalité de genre est l'objectif principal du projet (CAD 2) ont doublé, passant de 4,6 M€ en 2014 (7,9 % des engagements totaux) à 9,4 M€ en 2016 (13,2 % des engagements totaux).

Projets : La part de projets genre dans le portefeuille a oscillé entre 2014 et 2016 avec une diminution entre 2014 (69,1 %) et 2015 (59,2 %), puis une augmentation entre 2015 et 2016 (68,8 %). Cependant, la part des projets consacrés prioritairement à la réduction des inégalités de genre (CAD 2) a doublé, passant de 7,4 % en 2014 (6 projets) à 14,6 % en 2016 (14 projets).

⁴⁶ À l'exception des financements que l'AFD apporte sous forme de fonds d'étude, d'aide budgétaire globale ou sectorielle ou de ligne de crédit non-affectée et dans l'Outre-mer.

Géographies : Les régions méditerranéenne, asiatique et sud-américaine sont très propices à l'instruction de projets genre (CAD 1 et 2). Proportionnellement au nombre de projets dans la région, la part des projets genre cofinancés par le dispositif I-OSC en Afrique ne représente que 63 %, là où elle représente 76 % en Asie, 88 % en zone méditerranéenne et 91 % en Amérique latine et Caraïbes. Elle est de 62 % pour les zones multirégionales et de 58 % pour les projets d'intérêt général.

Secteurs : Si la majorité des projets ayant la réduction des inégalités de genre comme objectif principal concerne les secteurs « droits humains » (36,4 %) et « santé et lutte contre le SIDA » (21,2 %), les projets mis en œuvre par les ONG avec un objectif genre significatif (CAD 1) concernent de nombreux secteurs sans écarts significatifs. La déclinaison sectorielle du portefeuille genre reflète donc le caractère transversal des enjeux genre. Tous les secteurs sont concernés.

Axes d'intervention : Les projets visant à réduire les inégalités femmes-hommes interviennent sur différentes dimensions, souvent combinées : la prise en charge de victimes de violence et d'exploitation, l'*empowerment* économique et social des femmes, l'égalité d'accès aux services, la santé sexuelle et reproductive, la participation citoyenne et politique, l'accès aux droits et la déconstruction des rôles sociaux assignés aux femmes et aux hommes.

Dialogue sectoriel avec les OSC

Dès 2012, la division du partenariat avec les OSC a souhaité inciter les OSC françaises à renforcer leurs compétences pour la prise en compte des enjeux de genre. Pour ce faire, un certain nombre d'initiatives ont été développées, notamment la prise en compte du genre comme critère d'octroi des financements OSC et des FISONG. Les OSC sont ainsi invitées à expliciter la manière dont le genre est pris en compte, ce qui a conduit à systématiser le questionnement genre lors de l'instruction des projets et à diffuser les outils genre développés par l'AFD (boîtes à outils sectorielles, annexe méthodologique, profils pays genre...).

L'absence ou la faible intégration d'une perspective de genre a déjà constitué un motif de refus du projet, mais jamais isolément. Le dialogue AFD-OSC lors de l'instruction est un outil de renforcement des capacités et de montée en qualité des projets. Plusieurs projets sont ainsi devenus plus ambitieux ou plus viables en termes de réduction des inégalités femmes-hommes au cours de l'instruction, avec l'amélioration du ciblage des bénéficiaires en intégrant des indicateurs de suivi et d'impact sexo-spécifiques, le recrutement d'un(e) expert(e) genre pour le projet, la définition des activités dédiées, la diffusion du genre de façon transversale dans le projet, etc.

L'AFD oriente également les OSC intéressées vers les formations et accompagnements proposés par Coordination Sud et le F3E dans le cadre du projet « Pour une transversalisation du genre » financé par le dispositif Initiative OSC. Outre les formations sectorielles délivrées, ce projet comprend un FRIO pour la prise en compte du genre. Ce dernier permet à l'OSC de solliciter une prise en charge, jusqu'à 70 % des dépenses d'un projet de renforcement pour l'intégration d'une approche genre au sein de l'OSC, avec l'appui d'une expertise externe.

Les discussions avec les OSC ont fait ressortir plusieurs défis :

- le fort besoin de financements des petites associations œuvrant pour l'égalité de genre ;
- la nécessité de croiser les transversalités pour assurer une cohérence dans la lutte contre les inégalités et renforcer le caractère inclusif des projets de solidarité internationale (genre, climat, jeunesse, vulnérabilités...);
- la nécessité d'encourager les partages d'expériences pour mieux intégrer le genre dans les projets et dans les pratiques organisationnelles des OSC.

Perspectives futures d'action

Le premier axe concerne les phases de suivi et d'évaluation que la Division devra davantage investir sous l'angle du genre pour poursuivre l'accompagnement des OSC dans la prise en compte de cette thématique transversale. En effet, les interventions ayant le plus souvent une durée de trois ans renouvelables deux fois, l'évaluation finale de la première ou de la deuxième phase constitue une opportunité à saisir pour analyser les impacts du niveau d'intégration du genre dans le projet et mieux intégrer le genre dans la phase suivante.

Fort de ces retours terrains, les échanges sur le genre seront encouragés et la Division veillera à assurer un rôle d'intermédiaire actif entre les OSC et l'AFD. Des apprentissages opérationnels sont à partager et cela passe nécessairement par la valorisation de l'expertise développée par les OSC. A cette fin, des évaluations transversales de plusieurs projets intégrant le genre dans une même région ou dans un même secteur seront encouragées.

Dans cette optique de partage d'expériences, la Division assurera une meilleure visibilité des associations de femmes appuyées dans le cadre des projets. Elles constituent des actrices-clés dans la mise en œuvre des activités contribuant à la réduction des inégalités de genre et doivent donc être mieux connues.

Enfin, la Division poursuivra l'accompagnement des OSC sur le genre dans leurs projets et leurs organisations à travers le renforcement des capacités des chefs de projets et des OSC sur le genre. La poursuite des activités déployées dans le cadre du projet « Pour une transversalisation du genre » pourrait ainsi se justifier et la nouvelle Stratégie OSC pourra financer des études genre spécifiques en amont des projets pour mieux comprendre les rapports de pouvoir femmes-hommes dans leurs contextes d'intervention, les synergies possibles entre acteurs sur le genre, etc.

JEUNESSE

Cadre de redevabilité jeunesse de l'AFD et les projets des ONG françaises cofinancés par le dispositif Initiative OSC

En mars 2015, après un important travail de concertation, le MAE a édité une stratégie jeunesse s'articulant autour de 6 axes d'intervention :

1. Répondre au défi démographique et améliorer l'accès aux services de planification familiale
2. Mobiliser l'ensemble des acteurs
3. Développer les compétences et les talents pour la vie citoyenne et l'emploi décent
4. Améliorer la santé des jeunes
5. Développer les opportunités pour la jeunesse en milieu rural
6. Donner aux jeunes les moyens de devenir les acteurs du changement

Pour sa part, DPA/OSC s'est doté d'un indicateur « jeunesse » afin d'être mieux en capacité d'appréhender la contribution des projets à cette stratégie d'une part, mais surtout afin de mieux appréhender les effets transformationnels induits par la prise en considération ou non de cette jeunesse au sein des projets. La notation des projets s'effectue selon trois niveaux allant de 0 à 3.

- Niveau 0 : le projet ne concerne pas la jeunesse ;
- Niveau 1 : le projet a au moins partiellement et de manière spécifique pour bénéficiaire la jeunesse (posture passive de cette dernière dans le projet) ;
- Niveau 2 : le projet rend actrice la jeunesse ;
- Niveau 3 : le projet a pour bénéficiaire la jeunesse ET rend actrice la jeunesse

Situation du portefeuille « OSC jeunesse » en juin 2017

Juin 2017, on constate que sur les 235 projets financés depuis 2015 (première année de notation des projets sur l'aspect jeunesse), 118 projets (50 %), représentant un total d'octrois de 84,2 M€ (47 % du total), ont ciblé, totalement ou en partie, les publics « jeunes », soit comme bénéficiaires des projets, soit pour 37 % d'entre eux comme acteurs à part entière dans la mise en œuvre des projets. Ils concernent 94 projets de terrain (essentiellement dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de l'environnement, des secteurs sociaux et des droits de l'Homme) et 24 projets d'EAD et de structuration du milieu associatif. Le montant total de ces projets représente 176,3 M€.

Depuis 2015, on assiste à une nette progression de la prise en considération transverse de la jeunesse au sein des projets financés par DPA/OSC. Au 31 juillet 2017, 37 % d'entre eux visent même à donner à cette jeunesse une place active dans le projet et ne se contentent plus de les aborder comme simples bénéficiaires dans une posture passive. Ceci s'inscrit

en cohérence avec la mobilisation croissante de la société civile autour de cette problématique (notamment la création au sein de Coordination Sud d'une commission spécifique « Jeunesse et Solidarité Internationale »).

Pour l'année 2017 (à la date du 31 juillet), on constate que 67 % des projets financés par DPA/OSC apportent une attention au sujet de la jeunesse, ce qui constitue une évolution notable par rapport à la moyenne des années antérieures.

Une mobilisation croissante des OSC

On assiste à une mobilisation croissante de la société civile autour de cette problématique. Ainsi, dès 2013, au sein de Coordination SUD, un sous-groupe de travail « Engagement volontaire à l'international » existait dans la Commission Europe et travaillait aux questions de mobilité internationale.

De manière plus élargie, en avril 2016, un atelier jeunesse et solidarité internationale a été organisé et visait à mieux appréhender l'appétence de la société civile en ce domaine. Il réunissait, dans son organisation autant que dans sa participation, des associations de solidarité internationale (ASI) et des associations de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP) qui jusqu'alors travaillaient en parallèle sans nécessairement bien se connaître. Lors de cet atelier, plusieurs constats ont été faits :

- La nécessité de considérer la jeunesse comme un enjeu majeur et transversal au même titre que le genre ou le climat.
- Le manque d'espace commun de travail (dialogue, échange et plaidoyer) sur cette question, qui ne permet pas de faire progresser la thématique dans la société civile.

Fort de ces constats, Coordination Sud a impulsé la création en décembre 2016 de la Commission Jeunesse et Solidarité Internationale en son sein. Le mandat a été donné à cette commission de considérer la question de la jeunesse de manière transverse, comme celle du genre, de favoriser davantage l'interconnaissance et la mutualisation des ressources entre AJEP et ASI pour construire et porter ensemble un plaidoyer commun. Plusieurs thématiques transversales ont été identifiées pour engager les échanges et les travaux futurs (accès à la citoyenneté, aux droits économiques, sociaux et culturels, éducation à la solidarité internationale, volontariat).

Il ne s'agit donc plus de limiter la question de la jeunesse à celle du volontariat, mais de l'ouvrir en appréhendant plus largement les parcours d'engagement, tout en se concentrant sur deux questions aujourd'hui essentielles : l'implication des jeunes en tant qu'acteurs de la solidarité en France et à l'international et la question de la promotion et de la valorisation de leur engagement.

En matière de structuration du milieu associatif, l'AFD soutient également l'Agence des Micro-projets qui a édité, en collaboration avec Solidarité Laïque, une fiche-outil « Mobilisation de la jeunesse dans le cadre d'un microprojet de solidarité Internationale ». Elle a consacré sa journée annuelle sur le sujet à la présentation de plusieurs exemples de microprojets emblématiques. Le F3E, de son côté, porte un regard évaluatif plus systématique sur les projets financés par DPA/OSC.

Courant 2015, en cohérence avec la stratégie du MAE, la division du partenariat avec les OSC a souhaité inciter les OSC françaises à renforcer leur prise en considération des enjeux entourant la jeunesse dans leurs projets. Pour ce faire, un certain nombre d'initiatives ont été développées, notamment la prise en compte de la jeunesse comme critère d'octroi des financements OSC. Afin de faciliter ce travail, une annexe méthodologique a été éditée au sein du guide de financement des ONG.

La prise en considération de cette thématique sur les projets lors de leur instruction s'inscrit dans une logique de renforcement des capacités et de montée en qualité des projets. En ce sens, le dialogue AFD-OSC qui accompagne l'instruction des projets se veut surtout pédagogique, afin de rendre les projets plus ambitieux ou plus viables, au travers de la place donnée aux jeunes dans le projet. En toute cohérence, il est également souhaitable que ces éléments apparaissent dans le cadre logique avec des indicateurs appropriés ainsi que dans les TDR de l'évaluation.

Perspectives futures d'action

Ces efforts seront poursuivis dans le cadre de la Stratégie sur la base des conclusions des évaluations qualitatives réalisées sur le portefeuille de projets en exécution, ainsi que sur la base des réflexions partagées avec les OSC. Ainsi, DPA/OSC continuera d'apporter une attention particulière à cette thématique dans l'instruction, la mise en œuvre et l'évaluation des projets OSC qu'elle finance, et dont elle poursuivra la notation à des fins de suivi et de redevabilité.

Différentes actions gagneraient à être mises en œuvre dans les prochaines années pour inciter les OSC à mobiliser la jeunesse comme actrice des ODD :

- a. Affiner si besoin les marqueurs « jeunesse » au niveau des projets (étude en cours)
- b. Inciter les OSC françaises à intégrer la jeunesse comme actrice des ODD par l'appui au développement de formations et d'outils dédiés
- c. Etudier la possibilité d'une FISONG dédiée en lien avec Coordination Sud et le département des opérations de l'AFD, dans le cadre de la discussion sur la programmation des thématiques des FISONG
- d. Promouvoir le volontariat au sein des projets et le service civique
- e. Etendre l'éducation au développement (EAD) au sein des projets au Nord comme au Sud
- f. En lien avec la direction de la Recherche, des études pourraient être envisagées sur différents aspects entourant la problématique de la jeunesse comme actrice du changement
- g. Augmenter de manière quantitative et qualitative le nombre de projets intégrant de manière effective la problématique de la jeunesse (objectif 70 %)
- h. Permettre les échanges de pratiques ; encourager les liens avec la commission « Jeunesse et Solidarité Internationale » de Coordination SUD.
- i. Approfondir le lien qui existe entre les thématiques « jeunesse » et « genre »
- j. Poursuivre l'effort évaluatif transverse des projets sur le sujet de la jeunesse

ANNEXE 4

Les PCPA – Les Programmes concertés pluri-acteurs

Un outil de dialogue politique : les PCPA, instrument de financement des OSC nationales ont été conçus par le ministère et les OSC face au constat, dans les années 1990, que les démarches pluri-acteurs pouvaient apporter une dimension nouvelle aux projets de coopération, en établissant des relations plus équitables entre acteurs du Nord et du Sud. Cette idée s'est alors structurée autour d'un dialogue inclusif et d'une prise de responsabilité partagée entre sociétés civiles et institutions.

L'outil PCPA a d'abord concerné l'Europe de l'Est (Roumanie, Bulgarie et République moldave) en 2002, le Maghreb (Maroc 2002, Algérie 2007, puis Tunisie 2015) et l'Afrique (Congo 2008 et Guinée 2007) ; des réflexions sont en cours pour la Mauritanie, la Colombie et Madagascar. L'histoire des PCPA s'inscrit clairement dans une perspective politique. En ce sens, l'outil permet en effet d'animer un dialogue et des réseaux d'acteurs entre la France et des pays partenaires, d'autant plus important qu'ils sont mis en œuvre dans des contextes de tensions ou de construction démocratique. Les OSC partenaires tout comme les acteurs publics (États et collectivités locales) deviennent au travers

des PCPA des interlocuteurs privilégiés qui portent l'ambition d'échanger, de collaborer, de se renforcer mutuellement et de développer des actions concrètes autour de problématiques sociales identifiées.

En cherchant à structurer les sociétés civiles, l'instrument contribue à la construction d'un dialogue politique apaisé et au renforcement des processus démocratiques.

Un outil de plaidoyer et d'influence : les PCPA ont permis essentiellement la reconnaissance de la société civile et de sa contribution aux politiques publiques, l'émergence d'espaces attachés à la gouvernance démocratique, à la transparence, mais aussi, dans certains cas, à la réconciliation nationale. Les PCPA en Europe de l'Est et en Guinée ont ainsi obtenu des résultats notables dans le domaine de l'évolution des politiques publiques : réforme du Code Minier en Guinée, reconnaissance du métier d'animateur social en Europe de l'est et contribution à l'élaboration des politiques publiques de protection de l'enfance... Par ailleurs, plusieurs PCPA ont contribué à la transformation

des pratiques politiques à travers l'expérimentation de formats innovants de démocratie participative au niveau local (jury citoyens, conseils locaux de jeunes, collèges régionaux pluri-acteurs), et à travers l'accompagnement des pouvoirs publics dans l'apprentissage des démarches de consultation populaire.

Un processus centré sur l'action : les PCPA sont des lieux d'expression, d'échange et de dialogue, mais aussi de formation et d'action. L'enjeu est de permettre aux acteurs de participer pleinement et de s'appropriier les compétences et les connaissances qui en émergent : élaboration de textes de référence (chartes, règlement intérieur, démarches d'évaluation et de capitalisation), participation aux instances démocratiques et rencontres collectives (assemblées générales, universités thématiques, rencontres régionales, comité d'attribution, etc.), mais aussi mise en œuvre de fonds d'appui aux projets qui permettent de soutenir des initiatives concrètes portées par les associations au bénéfice le plus souvent des populations les plus vulnérables. Les interactions entre les acteurs du Nord et du Sud qui se renforcent mutuellement autour de thématiques transversales et universelles (la jeunesse, la citoyenneté, la lutte contre les inégalités, l'égalité hommes-femmes...) sont le socle revendiqué des PCPA.

Une démarche génératrice de savoirs : les PCPA ont investi sur la recherche-action qui permet de contribuer à une connaissance partagée. Les programmes ont ainsi généré des connaissances qui sont capitalisées et diffusés en vue de leur appropriation dans la durée par l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et individuels.

Le MEAE a soutenu les PCPA de 2002 à 2008 ; l'AFD a pris le relais depuis 2008 et leur a consacré près de 26,7 M€ entre 2009 et 2016. Quatre PCPA sont en cours en 2017.

Exemple de PCPA :

Programme concerté pluri-acteurs « Soyons Actifs/Actives » (PCPA Tunisie-France) – 2015- en cours

Présentation : « Réduire les inégalités d'accès aux droits » est l'ambition affichée du programme Soyons Actifs/Actives depuis son démarrage en 2015. Dans la nouvelle Tunisie souhaitée par les citoyennes et citoyens qui ont ouvert une nouvelle page de l'histoire de ce pays en 2011, les enjeux de démocratie, de libertés et de dignité sont essentiels. La réduction des inégalités sociales, économiques et territoriales constitue l'un des enjeux majeurs pour réussir cette transition.

Le PCPA a choisi de travailler, dès 2014, selon une approche en réseau pluri-acteurs et se compose aujourd'hui de près de 70 entités tunisiennes et françaises : associations, syndicats, coopératives, collectivités territoriales et pouvoirs publics. Il intervient autour de trois thématiques majeures : l'éducation, l'insertion socioprofessionnelle via l'économie sociale et solidaire et la démocratie participative dans le cadre du processus de décentralisation. Les publics concernés sont principalement les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap (8 000 personnes sont visées directement sur la période 2016-2018) dans les territoires marginalisés (régions rurales, régions de l'intérieur du pays, banlieue de Tunis). Le programme prévoit de soutenir plus de 80 structures d'ici 2018 et leur mise en réseau mais aussi le financement et l'accompagnement de plus de 40 projets dans 10 gouvernorats tunisiens ; il prévoit également d'apporter son appui à plusieurs coalitions

d'acteurs qui entendent contribuer au projet de réforme de l'éducation, à l'élaboration d'une loi sur l'ESS, au suivi du code des collectivités locales mais aussi au suivi du cadre légal des libertés associatives (plus spécifiquement projet de révision du décret-Loi 88 sur la liberté associative).

Résultats : Selon une première enquête auprès des membres du programme, celui-ci a eu déjà pour effets de : former les associations et cadres associatifs dans les régions marginalisées de la Tunisie ; consolider de jeunes associations nées de la Révolution et les amener à être des acteurs reconnus dans leurs territoires ; soutenir et accompagner des projets à impact économique et social qui mobilisent les compétences locales. Le programme a également permis à des associations tunisiennes de se concerter et de construire un plaidoyer collectif plus efficace et plus visible. Il a déjà produit des dialogues constructifs avec les autorités tunisiennes (deux conventions de partenariats signées avec le ministère de l'Éducation et celui de la Formation professionnelle), les services déconcentrés de plusieurs régions et des municipalités. Il a porté, avec d'autres associations tunisiennes, un plaidoyer en faveur du décret-Loi sur les associations et sur la liberté associative. Il a soutenu à ce jour 28 projets dans le domaine de l'Éducation, de l'insertion sociale et de la démocratie participative. Il a, enfin, permis de former plus de 85 associations aux enjeux de droits de l'Homme et de décentralisation.

Perspectives : Le programme Soyons Actifs/Actives a vocation dans les prochaines années à s'ouvrir à de nouveaux enjeux thématiques en fonction de l'évolution du contexte tunisien, à de nouveaux partenariats franco-tunisiens, mais également de la région Méditerranéenne.

Plus d'informations sur : www.actives-actifs.org www.actives-actifs.org

Liste des sigles

AFD	Agence Française de Développement	FRIO	Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel
APCC	Appels à projets crise et sorties de crise	GAFI	Groupe d'action financière
APD	Aide publique au développement	GENE	Global Education Network Europe
BOND	British Overseas NGOs for Development	GTAE	Groupe de travail sur la transition agro-écologique
CA	Conseil d'Administration	ICVA	International Council of Voluntary Agencies
CAD	Comité d'aide au développement	IDG	International Development Group
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations	IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement	I-OSC	Initiatives des OSC
CIS	Cadre d'intervention sectoriel	LAB-FT	Lutte anti-blanchiment/Financement du terrorisme
CIT	Cadre d'intervention transversal	LOPSI	Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale
CNDSI	Conseil National pour le Développement et de la Solidarité Internationale	MEAE	Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
CONCORD	Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement.	MEADI	Ministère des affaires étrangères et du développement international
COP	Conférence des Parties	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
CPC	Contrôle permanent et conformité (AFD)	ODD	Objectif de Développement Durable
CPP	Convention de partenariat pluriannuel	OICC	Outil d'intervention de crise et de sortie de crise
DEAR	Programme "Éducation au développement et sensibilisation des citoyens"	ONG	Organisation non gouvernementale
DGM	Direction générale de la mondialisation du développement et des partenariats	OSC	Organisation de la société civile
DGM/CIV	Délégation pour les Relations avec la société civile et les partenariats du MAEDI	PCPA	Programme concerté pluri-acteurs
DOE	Direction des Opérations (AFD)	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
DOP	Document d'orientation politique	POS	Plan d'orientation stratégique
EAD-SI	Education au développement et à la solidarité internationale	PPI	Programme petites initiatives
ECSI	Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale	PRISME	Programme d'innovations méthodologiques pour planifier, suivre et évaluer les processus de changement
ESS	Economie Sociale et Solidaire	PROPARCO	Promotion et Participation pour la Coopération économique
F3E	Fonds pour la promotion des Études préalables, des Études transversales et Évaluations	RITIMO	Réseau d'information et de documentation pour la solidarité et le développement durable
FEESC	Fonds d'Etude et d'expertise de sortie de crise	RRMA	Réseaux régionaux multi-acteurs
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial	RSO	Responsabilité Sociétale des Organisations
FIP	Forum international des plateformes nationales d'ONG	SMA	structuration du milieu associatif
FISONG	Facilité d'Innovation Sectorielle pour les ONG	SPC	Direction de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication (AFD)
FONJEP-EAD	Fonds de coopération, de la jeunesse et de l'éducation populaire		
FORIM	Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations		

Qu'est-ce que l'AFD ?

Institution financière publique et solidaire, l'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer. Intervenant dans de nombreux secteurs – énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation –, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD). Présente dans 109 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne aujourd'hui plus de 3500 projets de développement. En 2017, elle a engagé 10,4 milliards d'euros au financement de ces projets.



AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax. : +33 1 44 87 99 39
5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12 – France
www.afd.fr

